50¢

CITÉ LIBRE

XVe année No 79 AOÛT-SEPTEMBRE 1965 NOUVELLE SÉRIE

LE FESTIVAL DU FILM

"MAINTENANT"

NOS PRISONS

DES TEXTES DE :

Maurice BLAIN • R. W. G. BRYANT • Bruno M. CORMIER
Alphonse DUFRESNE • Yerri KEMPF • Charles TAYLOR
Pierre J. G. VENNAT

SOMMAIRE

XVe année, No 79
Août-septembre 1965

revue mensuelle

Comité de rédaction

Directeur :
Jean Pellerin

Rédacteurs :
Maurice Blain
Charles Taylor
Jacques Tremblay

Chroniques :
Yerri Kempf
Alain Pontaut

Collaborateurs :
Guy Fournier
André Lussier
Alice Parizeau
Gérard Pelletier
Pierre-E. Trudeau

Secrétariat :
Nina Bruneau
1420 ouest, Bernard
Montréal 8e
Tél. : 277-9131

•

Editeur propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais Inc.

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Administration et
Vente d'anciens numéros :
Cité Libre
5090, rue Papineau
Montréal 34
Tél. 526-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 527-2479

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



pointes sèches

"MAINTENANT"

VU DE L'INTÉRIEUR

CONFINEE, à ses débuts, à la personne même du père Bradet, « l'affaire MAINTENANT » dépasse maintenant grandement la personnalité de son directeur, déchu de ses fonctions par un ordre de Rome.

En effet, même si, au moment où ces lignes sont écrites, on ignore encore s'il y aura une revue qui sortira des presses, à chaque mois, portant ce nom, il est d'ores et déjà certain que l'aventure de MAINTENANT est chose du passé.

Les journaux nous ont appris que le comité de rédaction avait démissionné, que les annonceurs retiraient leurs contrats de publicité, que le responsable de la sollicitation des annonces avait tiré sa révérence, et que tous les collaborateurs de la revue, clercs ou laïcs, ont manifesté leur intention de ne plus écrire dans la revue, sauf si le père Bradet est réinstallé, ce qui évidemment serait, dans les circonstances, quasi-miraculeux.

Si jamais quelqu'un continuait la revue, ce serait presque un imposteur puisqu'il n'aurait pas participé, ni de près ni de loin, au 44 numéros parus jusqu'ici.

MAINTENANT faisant partie du passé, il importe de s'interroger sur le rôle qu'elle a voulu jouer et surtout de se demander si l'expérience mérite d'être continuée, sous cette forme ou sous une autre.

Crois ou meurs

Commentant, dans SOCIALISME 65, l'excellent essai de Fernand Dumont, « Pour la conversion de la pensée chrétienne », Marcel Rioux écrivait que « le monde chrétien n'est pas encore converti ». Parce que les hommes comme Dumont, les prêtres-ouvriers, ceux qui sont « à la recherche d'une société plus rationnelle, qui ne repose plus sur des privilèges arbitraires », ceux qui « appellent aussi une société qui ne soit pas seulement un vaste système de division du travail, un simple moyen pour la satisfaction de leurs besoins économiques, mais une convergence de leurs intentions plus hautes, une image de leur amitié », ne sont encore qu'une poignée au sein de l'Eglise.

Convertir les chrétiens du Québec. Voilà qui aura de quoi surprendre ceux qui en sont encore à organiser des collectes pour convertir les « petits Chinois », les « petits Nègres », ou les « petits je ne sais trop quoi ».

Et pourtant la conversion de bien des catholiques québecois s'impose. Quand on limoge le père Bradet mais qu'on tolère certaines autres revues « catholiques » où la charité chrétienne semble pour le moins absente, à entendre certaines déclarations ou, pire, certaines dénonciations, on s'aperçoit qu'il y a pas mal trop de toqués dans la maison du Père, au Québec du moins, et que si cela continue, il deviendra presque gênant de se dire catholique, de crainte d'être assimilé à quelques hurluberlus, dont la plupart, hélas, occupent des postes bien en place dans notre société.

C'est ainsi que j'ai appris récemment, au hasard de mes lectures, que « c'est un fait incontesté que les forces marxistes se servent du séparatisme comme d'un moyen pour arriver à leur véritable but qui est la création d'un Etat socialiste-marxiste en Amérique du Nord. »

On m'a dit aussi que la CSN était « en danger » et qu'il « est clair qu'un catholique authentique ne saurait militer dans les rangs du RIN, s'il veut réellement demeurer catholique. »

Je sais qu'on m'objectera que ces dénonciations sont répandues par une revue comme AUJOURD'HUI-QUEBEC et qu'un porte-parole de l'épiscopat à déclaré à Marcel Adam, de LA PRESSE, qu'il n'avait pas accordé son appui « officiel » à ce magazine. Mais cela ne suffit pas à me rassurer.

Parce que l'épiscopat n'a en fait accordé son appui à aucune revue, pas plus à RELATIONS ou à MONDE NOUVEAU qu'à MAINTENANT, sauf à quelques publications directement d'action catholique, et que le fait de n'avoir reçu aucun appui officiel de l'épiscopat n'empêche pas la revue de recevoir, en sous-main, l'appui d'un certain clergé.

D'ailleurs ce qui m'inquiète, ce n'est pas tant de qui viennent les dénonciations et directives ci-haut mentionnées, mais à qui elles sont destinées et surtout l'influence qu'elles ont sur notre bon peuple.

Or, malheureusement, les dénonciations comme celles d'AUJOURD'HUI-QUEBEC ont un grand retentissement sur M. Tout-le-Monde qui les prend au sérieux un peu plus que nécessaire. Les manifestations à la porte du Conseil central des syndicats nationaux de Québec ont de quoi inquiéter. Car au dire même des dirigeants de la revue : «Dans toutes les régions de la province nous allons organiser des rencontres qui prépareront notre action. Il faut former l'opinion. C'est une tâche essentielle; autrement, ce serait vouloir semer sans avoir labouré. » On n'a qu'à bien se tenir. L'heure de la chasse aux sorcières semble revenue pour de bon, surtout que MAINTENANT, la seule revue officiellement catholique qui tentait de faire échec à cette tendance, est disparue.

Une audace difficile

MAINTENANT voulait mettre le clergé à l'heure des laïcs. (MAINTENANT, novembre 1963, p. 325).

Ce n'était paraît-il qu'une pseudo-audace.

Peut-être, si l'on examine la question de l'extérieur.

Personnellement, ayant collaboré, bien modestement, à l'aventure de cette revue, ayant organisé quelques colloques et ayant fait partie, durant quelques mois, du comité de rédaction, je suis d'avis contraire.

Car les événements ont démontré que c'est une tâche quasi impossible, décourageante par moments, beaucoup plus difficile que de tout ficher par terre. L'Eglise du Québec est en train de se suicider, par la faute d'une partie de son clergé et de gestes comme celui que vient de poser le général des Dominicains. MAINTENANT essayait de la sauver malgré elle et bien souvent, contre elle.

C'était une tâche immense et difficile. Et beaucoup ont même dit inutile.

Un frère enseigne à ses écoliers à crier « Heil Christ ». Des journalistes le dénoncent, la CECM le suspend, puis sur la pression de certains éléments, le rétablit dans ses fonctions. Et au lieu de rabrouer le bon frère, François-Albert Angers, l'Alliance des professeurs, le provincial des Frères de l'Instruction chrétienne, le journal L'ACTION, l'association des parents et des anciens élèves de l'école La Mennais, de multiples lettres aux lecteurs, un peu partout, viennent à sa défense, blâmant les journalistes et trouvant la sanction trop sévère pour un simple "système d'é-

mulation ». Encore une fois on accuse les pauvres journalistes d'avoir donné « trop d'importance à cette affaire ». Il est vrai qu'il s'agissait d'Hitler et non de Staline !

Système d'émulation. Seuls le Conseil du travail de Montréal, groupant les syndiqués affiliés à la FTQ et les Juifs montréalais ont dénoncé le système. Les Juifs, on les comprend. Des millions d'entre eux ont péri aux mains de ces mêmes SS qui représentaient le grade suprême à atteindre pour les élèves du bon frère. Quant aux syndiqués, ce sont généralement ceux qui sont le plus sur la brèche et qui sont constamment aux prises avec une certaine classe de notre société qui, pour aller à la messe à tous les dimanches, n'en a pas moins un certain penchant marqué pour le facisme. Ce n'est pas pour rien que des Franco, Salazar ou de Gaulle se disent catholiques !

Des fondations pourries

C'est pourquoi je ne suis pas d'accord quand certains disent que la tâche que s'était fixée MAINTENANT était inutile.

Ficher par terre était tellement facile. On n'avait qu'à laisser le clergé se démêler avec ses histoires et s'embourber à tout jamais. Mais nous estimions à MAINTENANT que c'était une solution de facilité. C'est pourquoi nous avons choisi la route la plus difficile, celle qui consistait à rebâtir une vieille maison à même des fondations souvent pourries.

Parce que, je regrette de le dire, mais le fait d'être catholique, et surtout de le dire, commence à me donner des complexes.

Certains de mes confrères, pour me blaguer sans doute, se font forts, lorsque je me définis comme tel, de me comparer à certains « catholiques officiels » pourfendeurs de la CSN, de PARTI PRIS, du RIN, du rapport Parent et de que sais-je encore, ou encore défenseurs du frère Lahaie, des campagnes contre les « shorts » en haut des genoux dans les lieux de villégiature ou encore du repas avec l'alcool le dimanche.

Et j'avoue me sentir plus près de bien des impraticants notoires, membres du M.L.F. ou non, que de certains catholiques à mentalité de bedeau, que plusieurs semblent reconnaître, et c'est justement ce que je déplore, comme étant les porte-parole autorisés des « dispenseurs de la Doctrine ».

Si ces gens-là ne parlaient que pour eux ou en leur nom propre, passe encore. Mais ils endoctrinent une bonne partie de l'opinion en déclarant parler au nom de la hiérarchie et celle-ci, qu'on m'excuse de le dire, se rend coupable d'un silence pour le moins inquiétant en ne les dénonçant pas. On renvoie le directeur de **MAINTENANT**, pour « manque de prudence », mais on n'a jamais entendu dire que ceux de revues comme RELATIONS, MONDE NOUVEAU, ou encore ACTUALITE, à l'autre extrémité, aient subi les mêmes pressions. Pourtant il est indéniable que leurs déclarations, gestes ou écrits, sont souvent de nature à éloigner de l'Eglise un nombre de plus en plus grand de gens intelligents.

Il ne faudrait pas que l'Eglise du Québec devienne le refuge de l'imbécilité.

Et pour quiconque ne serait pas convaincu de la gravité de la situation, je cite Jean-Marie Domenach, dans le numéro de février 1965 de la revue française ESPRIT :

« Quiconque veut s'instruire sur les résultats du cléricalisme n'a qu'à faire un tour au Québec: il verra comment la domination du clergé sur la vie culturelle et politique d'un peuple engendre non seulement l'anticléricalisme, mais aussi l'athéisme. »

C'est en effet mon opinion que bien des athées, ou des soi-disant athées du Québec, en tout cas des non-pratiquants, qui auraient pu être les têtes pensantes d'une chrétienté québécoise évoluée ont été littéralement chassés de l'Eglise par l'attitude de trop de nos défenseurs « officiels » de la foi.

C'est pourquoi il serait bon de songer à convertir nos chrétiens avant qu'il ne soit trop tard. Sinon l'église du Québec ne sera le refuge que des imbéciles et des crétins.

C'est ce qu'a tenté MAINTENANT, bien modestement et bien imparfaitement. Mais c'est pourquoi l'aventure mériterait d'être reprise.

Révolution par l'intérieur

Des événements qui ont marqué le congédiement du père Bradet, il ressort qu'il ne peut presque pas y avoir de véritable révolution à l'intérieur des structures cléricales, ou si l'on aime mieux, des structures catholiques.

Mais cela démontre du même coup qu'une telle révolution est nécessaire.

Parce que c'est à l'intérieur de ces structures qu'elle aura le plus de mérite. « A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ». Les maigres résultats recueillis portent souvent au découragement. Mais c'est en persistant à l'intérieur de ces structures cléricales que le révolutionnaire chrétien manifeste sa vraie force : le refus de l'abandon.

Cette conception de la révolution paraîtra archaïque à plusieurs. Et puis après ?

Tout le monde se prétend révolutionnaire de nos jours.

Et pendant que nous dépensons notre énergie à défendre notre conception de la révolution, le

peuple assiste passivement au débat, attendant pour se mettre en marche qu'émerge un chef de file qui se fait toujours attendre.

Chacun semblant vouloir défendre son type de révolution, les collaborateurs de MAINTENANT ne voyaient pas pourquoi leur révolution ne serait pas aussi valable que les autres.

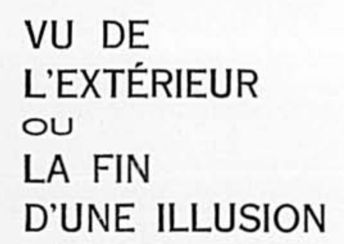
Ils avaient l'impression que ça bougeait, même si ce n'était souvent que par réaction ou par autodéfense.

Et le congédiement de Bradet leur donne un peu raison : ils ont touché au bobo. Si on s'attaque à MAINTENANT, c'est parce que celle-ci a vu juste : les fondations sont pourries, il est temps qu'on les change si l'on veut sauver la maison.

Car malgré tout, je crois qu'il est encore possible de sauver au moins les meubles.

Pierre J. G. VENNAT

●



VU DE L'EXTÉRIEUR OU LA FIN D'UNE ILLUSION

LES apparences ne trompent personne : nous venons d'assister à la liquidation de la revue MAINTENANT. Paradoxe, l'injustice certaine faite aux hommes qui l'animaient met fin à une grave illusion du laïcat catholique et peut rendre sa vraie liberté à l'aile pensante de la gauche chrétienne. Expérience douloureuse, mais féconde en leçons.

Si le pouvoir ecclésial change de méthodes, sa politique demeure étonnament fidèle à elle-même. Naguère, on anathématisait les idées pour mieux perdre les hommes. Aujourd'hui, on destitue les hommes pour mieux séquestrer leurs idées, on suprime les instruments de leur liberté pour mieux assujetir leur orthodoxie. Depuis dix ans seulement, le sort de l'expérience missionnaire des prêtres ouvriers, du renouveau théologique des Dominicains de France et de l'oeuvre de Teilhard de Chardin a démontré l'efficacité de la machine. Il n'est pas certain que l'intolérance triomphante de l'ancienne méthode fût pire que la clandestinité odieuse de la nouvelle.

Mais la besogne est bien faite. Que la revue continue ou cesse de paraître, que soient même épargnés ou mobilisés quelques rédacteurs de service pour témoigner d'une continuité symbolique, sa liquidation est accomplie. Et au-delà des apparences, ce ne sont pas les hommes qui sont le plus gravement atteints — son directeur, son équipe de rédaction, et avec eux les Dominicains du Québec, si pénible que soit leur mise aux arrêts — mais une liberté vitale de la presse chrétienne, désormais frappée d'impuissance, réduite au silence dans une de ses forces les plus éclairées, mais l'orientation déroutée et le dynamisme cassé d'un effort de reprise et de rajeunissement de la pensée religieuse.

Qu'on partage ou non les préoccupations de MAINTENANT, il faut loyalement prendre conscience de la gravité de cette aventure, funeste non seulement pour l'avenir spirituel des chrétiens, mais pour l'évolution globale de notre société intellectuelle. Et constater que les conditions de liberté des chrétiens affectent directement les chances d'un pluralisme idéologique en marche, car cette liberté, et au premier chef celle de sa presse, constitue un préalable essentiel au renouveau de la cité. Tous concernés, croyants et incroyants ne peuvent que se déclarer solidaires devant toute atteinte à cette liberté, commune et indivisible.

Plus funeste est l'aventure qu'elle coïncide avec l'implantation dans la catholicité du Québec de la bêtise et de l'intolérance de MONDE NOUVEAU et d'AUJOURD'HUI-QUEBEC qui, alimentés au facisme de l'Opus Dei, de sinistre mémoire, ne déguisent même plus leur croisade de fanatisme religieux.

Le phénomène, qui, à une autre époque, pourrait passer pour un accident de discipline, s'inscrirait-il dans le ressac plus général et mieux concerté du conservatisme ? Depuis près d'un an, notre société sécrète la réaction contre presque toutes les entreprises de progrès. L'immunité du libéralisme intellectuel serait-il le privilège des seules églises ? Même étranger aux combats de la réaction, le désaveu de Rome subit l'aggravation de la conjoncture historique et malgré les meilleurs prétextes associe aux vociférations des pires aventuriers de l'Esprit Saint une politique de coercition qui achève d'accabler une liberté d'expression déjà harcelée, déjà menacée.

Un essai de démocratie

Pourtant, cette liberté des chrétiens de MAINTENANT paraissait encore bien neuve, bien timide, bien prudente. Et ce qui précisément étonne dans l'interdit, c'est son caractère négatif et dérisoire de non confiance, disproportionné

avec le contenu objectif de MAINTENANT. Car enfin, la revue ne ressemblait guère à cette officine de dangereux réformisme que l'intégrisme québecois dénonce depuis des mois. Prenons la mesure exacte des idées et des hommes. Malgré une constante générosité, MAINTENANT donnait trop souvent l'impression de sortir à peine du scoutisme intellectuel, de se libérer péniblement du colonialisme spirituel où est tenue depuis toujours notre pensée religieuse. Pour quiconque a suivi ses travaux depuis les débuts, une évidence s'impose : l'équipe n'a jamais manifesté de velléités de réforme ou de révolution. Bien au contraire, et sauf à de rares moments, sa pensée demeurait pauvre, sa vision imprécise, son engagement décevant. Pour définir la tendance dominante de cette gauche chrétienne, c'est l'étiquette du libéralisme éclairé, mais d'obédience conciliaire très orthodoxe, qu'il faudrait lui apposer. Ses thèmes de réflexion : pluralisme du monde chrétien, réforme liturgique et cathéchétique, morale conjugale, mission en monde ouvrier, ne dépassaient guère les frontières de l'intuition ou de l'improvisation. MAINTENANT ne se réclamait pas comme une revue doctrinale, mais comme un lieu de rencontres, un instrument de confrontations et de recherches, un effort de dialogue où des hommes de bonne volonté tâchaient de prendre conscience des problèmes religieux du monde moderne et de les situer dans une conception ouverte de la foi.

Aussi ce n'est assurément pas l'enseignement doctrinal de MAINTENANT qui l'a perdue, mais bien son orientation politique, c'est-à-dire l'expérience naissante d'un nouveau style de collaboration entre hiérarchie et laïcat, d'une approche humanisée des grandes questions posées à la conscience moderne et d'une ouverture historique du catholicisme romain aux autres confessions chrétiennes et à l'athéisme. Aux yeux de l'intégrisme, ou tout simplement du conservatisme rigoureux, cette seule attitude consommait déjà le péché contre l'esprit : elle risquait de remettre en question les deux règles classiques du gouvernement ecclésial — l'autoritarisme, sur le plan intérieur, et le monolithisme, sur le plan extérieur. Accepter d'introduire dans une nation en pleine effervescence cette liberté active des chrétiens, même à titre d'essai pastoral, comme celui de MAINTENANT, c'est pour l'intégriste se résigner à reconnaître, tant pour la hiérarchie que pour le laïcat, le principe de la démocratie intellectuelle, c'est-à-dire tout ensemble provoquer la décomposition du pouvoir et ouvrir la voie à l'aventure doctrinale.

Une espérance dangereuse

MAINTENANT disparaît avec l'élan même qui l'a inspiré : l'esprit nouveau qui, depuis le Concile, s'efforce de souffler sur l'Eglise romaine. Sous l'initiative remarquablement lucide et courageuse du Cardinal Léger, puis sous l'égide de l'Ordre des Dominicains, des chrétiens ont entrepris de réaliser au Québec le grand dessein de Jean XXIII d'adapter les exigences de la foi aux défis d'une civilisation technique. Après une longue impatience, ils ont cru que l'esprit du Concile allait acheminer l'Eglise vers une forme inédite de démocratie spirituelle, et que désormais la possession tranquille de leur liberté de croyants était acquise. Le sort de MAINTENANT, fer de lance de cette expérience, et ses implications pour toute la chrétienté du Québec les tirent aujourd'hui de ce qu'il faut bien appeler une profonde illusion : l'illusion sur la nature et l'étendue du fameux « aggiornamento » qui dégénère de plus en plus en une simple crise du pouvoir.

Désillusion amère, mais aussi, peut-être, mise à mort d'un espoir qui animait une transformation de la chrétienté plus que jamais essentielle à notre société. Est-ce cet espoir même que voulait atteindre Rome, et avec lui faire échouer une tentative de pluralisme ouvert et dynamique ?

La liberté n'est jamais acquise

A moins qu'ils se résignent à l'artisanat des bonnes oeuvres paroissiales, les chrétiens seront tentés de tirer leurs conclusions. Elles sont inscrites dans les faits.

LA PREMIERE : la liberté n'est jamais orthodoxe, ni confortable, ni surtout acquise. Elle se conquiert et s'impose.

Dans toute société, le pouvoir tend naturellement à l'autocratie et au monolithisme. Bien que de nature différente de celui des sociétés politiques, mais à cause d'elle précisément, le pouvoir religieux — celui de Rome, aux structures puissamment hiérarchisées vers une autorité suprême, accentue encore ce caractère — se situe à l'opposé de la démocratie, d'esprit et de gouvernement. De plus, ses fondements spirituels lui imposent une conception essentiellement dogmatique de la vérité. L'histoire constante nous l'enseigne, cette autorité a été exercée et cette vérité enseignée comme indivisibles, si bien que, par situation sociologique, la liberté des chrétiens, au plan de la pensée et au plan de l'action, ne s'affirme que dans un conflit permanent avec elles.

Depuis l'avénement de la démocratie politique, ce conflit s'est aggravé. Il est à l'origine de la revendication moderne du laïcat, il a suscité le dernier Concile. Mais le laicat qui en vit la conscience la plus vive, est encore très éloigné de la reconnaissance d'un statut véritable dans l'Eglise. Car ce statut passe presque certainement par le principe de la collégialité réelle du pouvoir que même une majorité d'évêques n'a pu faire triompher à Vatican II . . .

Aussi le problème de la liberté des chrétiens demeure entier. Car, toute casuistique cessante,

la tension actuelle et générale de l'Eglise annonce un affrontement sans cesse différé entre deux conceptions de la vérité et de l'autorité : une vérité « éternelle » et une vérité en marche, l'autorité du prince et l'autorité du peuple croyant. L'autre hypothèse, c'est l'incroyance de la civilisation de demain.

Choisir la liberté, pour un laïc chrétien, c'est peut-être choisir la loyale Opposition.

LA SECONDE : dans sa pensée et dans son expression, cette liberté suppose l'autonomie.

Si le laïcat est encore essentiel à l'Eglise, et si la vie spirituelle des croyants, dans le monde moderne, doit désormais s'exprimer dans un partage de souveraineté et un échange de pensée, entre la hiérarchie et le laïcat, l'autonomie du laïcat, une autonomie organique et intégrée, peut seule résoudre la contradiction de la liberté des chrétiens. Et pour s'exercer, cette autonomie appelle des instruments, et le premier, celui de la presse.

Après l'ambiguïté

Acquise une communauté de pensée, de recherche et d'action entre clercs et laïcs, il semble naturel que les laïcs puissent assumer seuls la responsabilité de leur liberté. Aussi bien pour dégager la souveraineté du magistère ecclésial que pour poser les vrais problèmes de la foi dans le siècle, la confrontation réelle et féconde des deux interlocuteurs suppose cette liberté, même difficile. Sans elle, la politique du dialogue est une autre illusion.

Est-ce l'inféodation des laïcs à une entreprise de clercs qui a si singulièrement facilité la liquidation de MAINTENANT — et qui se ramène, pour les Dominicains, à une affectation de régie interne ? Rome eût-elle révoqué un directeur laïc, contre la politique de l'Archevêque de Montréal ? Hypothèse, certes, mais qui nous permet d'observer que les structures de MAINTENANT ne résolvaient pas entièrement le problème des rapports entre clercs et laïcs, et que la liberté d'expression de ces chrétiens, en fait prisonnière d'une orthodoxie et d'un pouvoir, était depuis ses origines frappée d'une ambiguïté d'obédience qui aujourd'hui fait sa perte.

La liquidation tranche cette ambiguïté, mais appelle avec plus de force encore la nécessité d'une presse chrétienne libre. Faut-il se réjouir qu'une nouvelle disponibilité soit rendue aux catholiques de gauche ? Nouvelle et difficile. Car ils ont maintenant à choisir entre le silence dans l'amertume et la parole sans colère.

Maurice BLAIN

●

QUÉBEC SE MOQUE DES « HABITANTS »

Récemment, nos hommes politiques ont démontré combien nous avions raison d'affirmer dans notre étude que la classe agricole est mal représentée par nos élites. Vous trouverez ci-dessous un extrait des *Débats de l'Assemblée législative du Québec* en date du 9 juillet dernier; on y rapporte l'adoption en deuxième lecture du Bill 45 modifiant la Loi des produits laitiers. Le lecteur curieux aura du reste avantage à consulter en entier le compte rendu des débats du 9 juillet où il est également question du Livre blanc de la Commission d'enquête sur l'agriculture et du Bill 46 modifiant la Loi des marchés agricoles. On aura beau dire que les bills en question avaient été étudiés par le Comité spécial sur l'agriculture, l'immigration et la colonisation (quel conglomérat !), c'est sur le parquet de l'Assemblée que la voix du peuple est censée s'exprimer. Or, les débats du 9 juillet révèlent chez nos hommes politiques un mépris fondamental à l'égard de « l'habitant » en même temps qu'une incapacité grave d'aborder sérieusement les problèmes agricoles. A défaut d'une sortie contre les « châteaux d'Hampstead », on a recours à des loufoqueries de bas étage. En voici un bon échantillon :

BILL 45

M. LE PRÉSIDENT: . . . M. Courcy propose la deuxième lecture du bill numéro 45, loi modifiant la Loi des produits laitiers, cette motion sera-t-elle adoptée ?

M. JOHNSON: Adoptée.

M. LE PRÉSIDENT: Deuxième lecture adoptée.

M. LE GREFFIER ADJOINT: Deuxième lecture de ce bill. Second reading of this bill.

M. LE PRÉSIDENT: M. Courcy propose que je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 45. Cette motion sera-t-elle adoptée ? Adoptée.

M. BÉDARD (président du comité plénier): Alors bill numéro 45.

M. JOHNSON : M. le Président, nous avons reçu les premières contributions et

nous allons continuer à... nous allons faire notre part, nous. La galerie de la presse a fait une collecte et nous allons aussi faire notre possible pour aider le premier ministre à payer son compte de dentiste...

M. BERTRAND: Tiens, Daniel...

M. LE PRÉSIDENT: À l'ordre, à l'ordre.

M. COURCY: On ne crache pas épais.

M. BERTRAND: Attendez encore j'ai trois cents.

M. JOHNSON: Nous craignons, M. le Président, que le dentiste n'exerce son droit de reprise sur les dents et ça serait pas drôle, ça.

VENDREDI 9 JUILLET 1965

M. BELLEMARE: De la part de la galerie de la presse.

M. LESAGE: Bien ça ne sera pas si pire, parce qu'on ne s'imagine pas qu'il ne m'en reste pas.

UNE VOIX: Parce qu'ils ont peur de se faire mordre.

M. LESAGE: Elles sont très incisives.

M. BELLEMARE: Sur l'enveloppe, c'est marqué.

M. LESAGE: Ah oui ! ça va m'aider, je n'irai pas loin avec ça. Il ne me restera pas grand dents dans la bouche.

M. BERTRAND: Faites les enlever, on y verra.

M. LE PRÉSIDENT: Alors bill 45, article 1.

M. BELLEMARE: Voyez ce qui est marqué sur l'enveloppe.

M. LE PRÉSIDENT: Article 1 adopté. Adopté. Article 2 adopté.

M. LESAGE: Je vais encadrer ça.

M. LE PRÉSIDENT: Article 3 adopté. Article 4, adopté. L'article 5 a été biffé par le comité. Adopté. Article 6 devient l'article 5...

M. LESAGE: Un bouton de culotte bleu, bleu pâle.

M. LAPORTE: Il y en a un qui pensait que c'était la quête du dimanche !

M. LESAGE: Il y en a un qui a pensé que c'était la quête du dimanche à l'Église et il a donné un bouton.

M. BELLEMARE: Cela, c'est M. Clift.

M. BERTRAND: Il vient de payer son impôt.

M. BELLEMARE: C'est tout ce qu'il lui reste après son impôt.

M. LE PRÉSIDENT: À l'ordre, messieurs !

M. BÉDARD (président du comité plénier): M. le Président, le comité a adopté le bill numéro 45.

M. HYDE (président): Troisième lecture ?

M. JOHNSON: À la prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT: Troisième lecture à la prochaine séance. Je dois suggérer que tous les députés en Chambre surveillent les...

UNE VOIX: Les boutons de culottes !

M. LE PRÉSIDENT: ...épreuves du journal des Débats d'aujourd'hui pour que les corrections soient faites.

M. BERTRAND: C'est un geste humanitaire qu'on a posé !

M. LE PRÉSIDENT: Bill 46.

M. BELLEMARE: C'est le premier ministre qui va...

M. LAPORTE: Suivant, le numéro 12...

M. LESAGE: Le marché agricole.

Ces attitudes démontrent un cynisme qui devrait soulever un tollé général. Qu'on imagine, par exemple, la réaction qu'aurait provoqué un tel débat s'il se fût agi de quelqu'une de nos questions « nationales » !... Hélas ! nous avions bien raison d'écrire que la « révolution tranquille des symboles préoccupe plus les élites que la révolte des fermiers. »

Le comité pour une politique fonctionnelle

«L'AGRICULTURE AU QUÉBEC»

UN LECTEUR NOUS ÉCRIT

Cher Directeur,

Je viens de lire très attentivement, dans « Cité Libre » l'article : « L'agriculture au Québec. »

L'exposé « portrait » de notre agriculture est vrai et parfait.

Quant à la solution de notre problème agricole, je croirais que les auteurs de cette étude se sont arrêtés sur des points très secondaires.

Où donc est la cause naturelle, primaire et essentielle de cette dégradation écoeurante de notre agriculture ?

Rien de plus simple : c'est la disparition de l'humus de nos sols; et avec l'humus, a disparu aussi l'eau.

Pas d'humus, pas d'eau dans le sol, plus d'agriculture payante possible.

Qu'on me permette ici de prouver, par des faits authentiques et aujourd'hui historiques, mon avancé qui peut paraître un peu osé.

Ste-Emmelie-de-l'Energie, petite paroisse, topographie très montagneuse, située entre Joliette et St-Michel-des-Saints, le vrai type de terres pauvres, sablonneuses, par endroits, très rocheuses, enfin ce que nos savants d'aujourd'hui classent bonnes seulement pour reboisement.

Allons ! Messieurs, pas trop vite avec votre reboisement. Voyons, ce qu'autrefois fut Ste-Emmelie comme agriculture.

Colonisée vers 1870, l'agriculture organisée se situe vers 1890-95.

Moi, qui vous écris la présente, y suis né en 1896, y ai toujours vécu, fus 30 ans gérant de banque et y fus 14 ans cultivateur, sur une de ces terres de sable — la plus pauvre en herbes et en eau — et après 10 années de travail, cette terre (90 arpents) qui ne produisait pas assez d'herbe sur toute son étendue pour pâturer un veau d'un an, pâturait 35 têtes de bétails dont 22 vaches laitières et, ce qui est meilleur, cette même pauvre terre produisait 110 à 115 tonnes de bon foin de luzerne, treffle, mil et brome. Est-ce miraculeux? Mais non, j'ai tout simplement refait l'humus. Et l'eau donc ?

Quand j'arrivai sur cette terre, le petit puits près de la maison fournissait tout au plus l'eau à boire. Après quatre années d'organisation du pâturage (12 arpents) qui incline vers le petit puits, miracle ! le même maudit petit puits fournissait tout l'eau pour nos 35 têtes de bétail.

La bonne agriculture doit faire naître l'eau.

Revenons à l'historique agricole de mon cher Ste-Emmelie.

Quand je pris l'âge de connaissance, cela vers 1903, il y avait, et cela depuis 15 à 20 ans, 4,800 vaches laitières. Il y avait, quatre beurreries et une très grosse fromagerie au pont du 4ème rang, au pied de la si fameuse grande côte du Rang-de-mon-Cul.

Il y avait comme moulin à farine 1) celui de Spiridium Desrosiers comprenant une moulange à gabourage, une moulange à farine de sarrazin, et une moulange à fleur fine de blé; 2) celui de Israel Jubinville: une seule moulange à gabourage. Ces deux moulins situés sur le crique à David. Au Grand Rang, celui de Pie Pie Beauchamp, une seule moulange à gabourage, sur la petite rivière Léphron. Au village, et sur la Rivière Noire, le gros moulin à farine de M. Philibert Belleville: une moulange à gabourage, une moulange à farine de sarrazin et une grosse moulange de fleur fine à blé. Ce moulin à farine opérait 24 heures par jour. Meunier de jour : Michel Larivière, et meunier de nuit : Théophile Desjardins.

Fallait donc que ça pousse à Ste-Emmelie, terres pauvres, (archi-pauvres qu'on dit aujourd'hui) pour pâturer, fourrager 4,800 vaches et produire du grain pour faire marcher 4 moulins à farine.

Aujourd'hui, à Ste-Emmelie, il n'y a plus une seule beurrerie, encore bien moins de fromagerie. Il n'y a plus de moulin à farine et ça force pour trouver 150 vaches laitières. La Rivière Noire, autrefois, grosse grosse rivière, aujourd'hui, petite rivière chétive qui ressemble à un tuberculeux la veille de son décès. Et la petite Léphron, c'est une question de jours ou de semaines pour chanter son Libera.

Pourquoi cette prospérité agricole de Ste-Emmelie hier, et, aujourd'hui, cette misère agricole repoussante ?

Hier, ces sols étaient bourrés par 8 pouces d'humus. Aujourd'hui il n'en reste pas ½ pouce. C'est la désolation, mais désolation par l'ignorance de l'homme qui escompte plus sur la science humaine que la sagesse infinie du Créateur.

L'agriculture est plus qu'une science. C'est un art qui trouve une grande leçon dans l'histoire des temps. On apprend entre autres que chaque peuple qui a négligé son agriculture est disparu, quel que fut le degré de culture auquel

il est arrivé. Seul le peuple juif, malgré que le sol de la Palestine fut du type sol à Cain, y a trouvé vie et développement. Raison : le sol, en avoir soin, conserver son humus; c'était un principe religieux (tous les sept ans, fallait donner un an de repos au sol).

L'humus, monsieur le directeur, voilà tout le secret de la fertilité d'un sol. C'est aussi le secret de la conservation de l'eau.

Avec l'humus refait, plus l'emploi judicieux des engrais chimiques pour compléter les engrais naturels visant ainsi à refaire l'équilibre minéral du sol, si après une analyse poussée de celui-ci on rajuste son p. H. pour favoriser le microbe à son summum, moi, je crois que des terres pauvres, ça n'existe pas. Qu'il y ait des terres non cultivables, ah! ça, j'en suis. Mais des terres pauvres, ah! ça, jamais.

C'est même sur ces sols légers mais parfaitement bien équilibrés qu'on peut produire du blé de la plus haute valeur nutritive et le plus riche biotique. Ce blé devrait doser en protéines environ 16% des protéines. Que nous ne fournissions pas à bâtir des hôpitaux, cela s'explique tout seul.

Que dire de la culture des légumes et des fruits sur des sols sans vie: culture absolument artificielle où l'on nourrit les plantes à la cuillère avec des engrais mécaniques en surplus après leur avoir préservé la vie avec tous les fongicides, les pesticides imaginables. Non. Que nous soyons des malades au physique et souvent au mental, qu'à toute minute il faille courir chez monsieur le pharmacien, quand ce n'est pas chez monsieur le médecin, celà devient chose normale. A qui devons-nous cet état de choses intolérable ? A une agriculture faite et poursuivie à la «chienne», au su et vu de l'Etat.

Oui, le reboisement, c'est chose qui presse, mais là seulement où le sol est impropre à aucune agriculture. Ce qui presse, et un peu plus vite que cela, c'est la réfection de l'humus et des équilibres minéraux.

Je veux croire que diverses politiques comme, mise en marché, agrandissement des terres, soient des éléments de seconde venue pour renflouer le cultivateur miséreux. Mais il reste que pour que ces éléments jouent leur rôle,. il faut d'abord et avant tout que le sol pousse. Après, quand on aura quelque chose à vendre, et un quelque chose de qualité, parler d'agrandir, parler de s'unir pour mieux vendre. Ah! ça, j'en suis.

Quand on n'a rien qu'un cent dans sa poche, songer à s'acheter un coffre-fort de $5 à $600 pour le mettre en sûreté, ça rime à rien de bien intelligent. Mais quand on aura des $1,000 à serrer, OK pour le coffre-fort.

Très bientôt, nous serons en face d'un problème d'eau « de taille ». Déjà, à ce sujet, on commence à entendre japper ici et là. N'attendons pas que le désert s'installe pour le solutionner, il sera trop tard. Ce problème a toute sa solution dans la réfection des humus.

Que ce soit en agriculture ou en sylviculture, (résolument) partout, il faudra refaire l'humus, c'est le grand retenteur d'eau dans la nature.
Bien à vous, M. le directeur et bonjour.

Alphonse Dufresne,
agrobiologiste autodidacte

ADDENDA

Quand un pauvre ministre de l'Agriculture déclare que les provinces d'Ontario et de Québec seront à court d'un million de tonnes de foin; quand on sait que pour Montréal seulement il faut produire 1,500,000 journalièrement; quand on sait que l'agriculture du Québec ne produit pas 50% des légumes qui s'y consomment; quand on admet facilement que toutes nos populations devront doubler d'ici 10 ans.

Ces considérations établies, il doit être temps qu'on recherche et trouve puis établisse clair et net la cause première, la cause principale d'une agriculture menée aussi à l'écoeurante qu'aujourd'hui.

Non seulement il importe de produire en quantité mais ce qui est plus qu'urgent, c'est de produire avec une qualité nutritive biologique reconnue.

Pour arriver à ce but c'est toute la vie du sol et de son équilibre minéral qu'il faudra refaire.

Les maladies corporelles et surtout mentales ne cessent d'augmenter en gravité comme en nombre. Il serait bon et heureux qu'on lise toute l'oeuvre de André Voisin, en particulier son Sol-Herbe-Cancer *et l'un de ses récents ouvrages :* « Les nouvelles lois scientifiques d'applications des engrais. » *On sera alors fortement convaincu que : « Le sol fait l'épi et l'homme » et l'on écrira alors en conséquence, s'appliquant à distinguer puis à mettre en haut relief d'abord et surtout le principal, quitte à traiter du secondaire pour ce qu'il vaut.*

Il se peut que je sois dans l'erreur la plus profonde, étant un « chien pas de médaille » et je m'excuse alors pour cette controverse ainsi soutenue. Cependant j'ai déjà eu des chiens « pas de médaille » qui étaient mauditement bon pour la chasse à la perdrix,

Alors ! . . .

A. D.

bâtir un nouveau Canada

par Charles TAYLOR

Un livre d'actualité

ON vient de publier au Canada anglais un de ces livres remarquables qui ont le mérite de toucher le fond d'un problème sans y jeter beaucoup de lumière. Le livre de George Grant (*Lament for a Nation:* the defeat of Canadian Nationalism, McClelland and Stuart, 1965) suscite et suscitera un débat passioné au Canada anglais, et ceci autant à cause des idées fantaisistes qu'il contient que de la part de vérité qu'il apporte.

Le livre de Grant traite du problème national. Il pose pour les Canadiens anglais la question : pourquoi le Canada ? Mais comme le titre de l'ouvrage laisse déjà pressentir, il la pose comme une question déjà résolue. Pour Grant, le Canada, en tant qu'entité indépendante est déjà chose du passé; il est en train de glisser entre les mains des Etats-Unis.

C'est ici que paraît le côté enfant terrible de Grant. Car écrire un livre qui suscite tant de passion autour de la question nationale n'a aucun sens si elle est déjà close. Le long du livre de Grant on sent que ce dernier cherche à provoquer chez le lecteur une prise de conscience, un refus du glissement sournois vers la dépendance et l'absorption finale. Mais ce refus n'a aucun sens si les jeux sont faits.

Le pessimisme de Grant n'est donc pas tout à fait de bonne foi. Mais il nous donne toutes les raisons possibles de croire que notre sort est déjà déterminé. Le livre commence par une réinterprétation du phénomène Diefenbaker. Les apologistes libéraux essaient de discréditer la thèse de Grant en faisant de lui un admirateur ébloui du chef conservateur. Mais tel n'est pas du tout le cas. Grant voit très bien les défauts, on pourrait dire la cécité, de l'ancien premier ministre. Mais il refuse pour autant de réduire le drame de la défaite Diefenbaker a une simple question d'hommes. Il prétend que, malgré sa confusion et son incapacité foncières, Diefenbaker se défendait contre l'entreposage des armes nucléaires tant désiré par les Américains pour des raisons de principe. Non pas les raisons de la campagne contre l'armement nucléaire, mais pour des motifs foncièrement nationalistes. La défaite de Diefenbaker aux mains des libéraux, à la demande de Washington, représente la fin de l'indépendance canadienne.

Mais cette première impression est trompeuse. Grant ne veut pas prétendre que tout a été joué autour de ces événements dramatiques de janvier-février 1963. Au contraire, les derniers chapitres du livre nous montrent l'inévitabilité de notre absorption pour des raisons qui ne relèvent aucunement de la petite politique canadienne, mais qui découlent de la marche même de notre civilisation. On voit ici le George Grant philosophe, qui prétend voir se dessiner une civilisation qu'il appelle libérale au sens philosophique, c'est-à-dire, qui croit comme principale valeur à une liberté entière et sans restriction qui permettrait à l'homme de se faire et de se refaire à chaque instant. Le progrès, dans la perspective libérale, est conçu comme la conquête progressive de cette liberté. Cette conception libérale s'oppose aux philosophies qui ont comme clef de voûte une conception du bien humain, de telle sorte que l'homme n'est plus absolument libre, qu'il a une fin prescrite en sa nature. Parmi ces philosophies, Grant comprend non seulement les conceptions traditionnelles comme le Thomisme, par exemple, mais également le Marxisme.

Le lien, d'après Grant, entre libéralisme philosophique à l'échelle de notre civilisation, et notre petit parti libéral à nous est celui-ci : que le libéralisme est la philosophie inscrite dans le genre de civilisation dans laquelle nous sommes embarqués pour le meilleur ou pour le pire. Le culte du progrès n'a d'autre but possible. Le parti libéral canadien ne fait qu'entériner, avec le beau pragmatisme qu'on lui connaît, l'inévitable.

Je ne suivrai pas Grant sur le terrain de la philosophie politique où il me semble qu'il cède au vice des philosophes : faire entériner par des faits très complexes une grande théorie simpliste. Ce qui sort comme conclusion au ras de notre petite politique nationale, par contre, a un intérêt politique immédiat. C'est la thèse que l'indépendance du Canada est solidaire de sa tradition conservatrice :

The impossibility of conservatism in our era is the impossibility of Canada. (p. 68)

La tradition libérale est nivelleuse; elle tend à créer une forme homogène de société dédiée au progrès. Seule la tradition conservatrice qui prisait d'autres valeurs que la simple liberté absolue aurait pu nous différencier des Etats-Unis, société fondée sur les principes même du libéralisme. On voit donc les raisons du pessimisme noir de Grant.

Deux partis — deux conservatismes

Car il est vrai que le Canada fut fondé par deux « nations » conservatrices; les loyalistes qui rejetaient la révolution américaine, et les Canadiens qui n'avaient pas pu vivre la révolution française. Mais au vingtième siècle les gardiens de ces deux traditions ont comme tout fait pour saborder ce pays qu'ils avaient à bâtir en commun. Duplessis a vendu sa province au capital étranger et a combattu tous les facteurs de survie véritable, tandis que l'*Establishment* canadien-anglais voit de plus en plus son profit du côté d'une intégration lucide à l'économie américaine. C'est donc la politique poursuivie par l'instrument politique de cet *Establishment,* le parti libéral. Mêmes les mesures proposées par un Walter Gordon ne visent pas une indépendance économique véritable mais plutôt une part plus grande pour le capitaliste canadien dans les profits d'une économie foncièrement orientée par des entrepreneurs étrangers. Que 25% des actions des sociétés étrangères soient détenus par des Canadiens n'affecterait aucunement le contrôle de l'économie canadienne.

Le drame donc pour Grant c'est que les leaders du conservatisme canadien, seul rempart contre l'américanisation, sont devenus libéraux. *Bay Street* et avec elle le tory torontois votent en bloc pour le parti de M. Pearson et les armes nucléaires américaines. Et comment en serait-il autrement ? Grant lui-même comprend la contradiction en faisant valoir que seule une politique socialisante pourrait maintenir l'indépendance du Canada. Il nous faudrait donc pour survivre un conservatisme socialisant ! Il est donc compréhensible qu'on perde espoir.

Mais l'idée n'est pas entièrement farfelue. Impossible à la longue, elle a tout de même assez de vérité dans le contexte canadien pour susciter constamment des faux semblants. C'est là où le phénomène Diefenbaker trouve sa signification. Dief, le conservateur, est également le radical, l'ennemi de l'*Establishment,* l'ami de l'opprimé. Dans l'Ouest, c'est cette image qui a fait, qui fait encore, sa fortune. Mais, sort tragique, les espoirs qu'il soulève sont sans lendemains, car l'alliance demeure du domaine de la fantaisie. On ne peut pas être véritablement de gauche sans rompre carrément avec l'élément tory, avec la politique rétrograde de sa caste dominante, et avec les préjugés xénophobes du « pure British stock ». Diefenbaker avait vaincu la seconde force, pour y céder à la fin de sa carrière en faisant campagne contre le Canada français; mais jamais il n'a pu se défaire de la première. Il restait assis entre deux chaises. Il fustigeait l'*Establishment,* sans se trouver un appui solide chez la masse des électeurs en réalisant des réformes contre ce même *Establishment*. Devant le chômage exceptionnel de sa période au pouvoir, Diefenbaker n'a rien fait pour réaliser une politique de gauche qui aurait pourtant été facile à justifier dans la conjoncture, et qu'il avait théoriquement les moyens parlementaires de mener à bout.

L'échec de Diefenbaker nous en dit long sur la possibilité d'un conservatisme socialisant, et c'est là peut-être l'explication de la signification qu'elle semble avoir pour Grant. Mais est-on justifié de croire que cet étrange hybride constitue la seule planche de salut pour le Canada ? C'est la question que pose implicitement le livre de Grant. Et derrière elle, les deux questions fondamentales : veut-on vraiment d'un Canada indépendant ? et comment l'atteindre ?

Briser les régionalismes

Les deux questions sont très étroitement liées. En répondant à la seconde, en dressant l'image d'un Canada possible, on répondra également à la première, car on verra ce que ce Canada vaudrait.

Il est clair que le Canada ne peut survivre que comme alliance entre ses différents éléments. Cela saute aux yeux quand on pense aux deux cultures, mais c'est également vrai d'une autre façon quand on parle des différentes régions qui constituent le Canada. Car le Canada, même le Canada anglais, demeure un pays fortement régionalisé. Ceci est vrai du point de vue économique, aussi bien que du point de vue historique et même culturel. Quand cette alliance entre les deux groupes culturels et entre les régions fléchit, quand elle perd sa raison d'être aux yeux d'un groupe ou d'un autre, le Canada commence à détraquer. Personne ne peut nier que tel est le cas aujourd'hui.

Mais c'est loin d'être la première fois. Au vingtième siècle, au moins, le Canada semble aller mal aussi souvent qu'il va bien. On a, non seulement les grandes crises de la conscription et des écoles ontariennes, mais également la désaffection des Prairies entre les guerres, qui elle aussi a engendré son mouvement séparatiste, la désaffection chronique des Maritimes, et l'aliénation profonde des Colombiens. Certes, entre les guerres, d'autres pays furent travaillés par des luttes internes de nature sociale et économique. Mais ce que le Canada a de particulier c'est que ce

genre de conflit mène facilement, à la faveur de ses divisions ethniques et régionales, à une crise d'unité nationale. Jamais on n'a pu accorder tous les violons. Le Canada anglais s'est senti le plus profondément uni pendant les guerres, source d'aliénation profonde pour les Canadiens français.

L'existence de tiers partis sur la scène canadienne témoigne de ces divisions. Le fait est que la première alliance qui fonda le Canada fut conclue entre les groupes dirigeants des deux nations — deux conservatismes qui cherchaient à se protéger contre l'absorption américaine, comme nous avons signalé plus haut. Le capitalisme canadien cherchait à développer le nord de ce continent lui-même. Mais cette alliance n'a pratiquement pas marché au bénéfice des autres régions. En un siècle d'existence, la Confédération canadienne a laissé sombrer la région atlantique, jadis prospère, en un état de sous-développement que seule une émigration massive a pu endiguer. Elle n'a rien fait pour les cultivateurs de l'Ouest avant que ceux-ci ne s'organisent contre les intérêts financiers de l'Est. Sa « politique nationale » des tarifs n'a jamais été vraiment acceptée à l'Ouest des Grands Lacs. Bref, le reste du Canada s'est senti, de façon plus ou moins aiguë à différents moments, « colonisé » par le Canada central, et surtout par les deux centres financiers de Montréal et Toronto.

En même temps, à l'intérieur même de la « métropole », les Canadiens français se sentirent progressivement de plus en plus aliénés du gouvernement central. Immédiatement après la Confédération, le gouvernement provincial avait très peu d'importance au Québec. Tout se décidait à Ottawa où siégeaient les grands manitous de l'époque, qui par le principe du double mandat pouvaient dominer le parlement provincial aussi. Le retrait progressif, derrière le rempart québécois, est le signe d'une aliénation progressive des Canadiens français devant le pays que leurs concitoyens de langue anglaise semblaient vouloir bâtir.

Ce ressentiment s'est souvent exprimé sous la forme d'un tiers parti, pour la simple raison que les deux vieux partis semblaient — et pour une bonne part étaient effectivement — les porte-parole de l'*Establishment* du Canada central contre lequel la révolte se dirigeait. Ce n'est donc pas un hasard si les tiers partis sont nés dans l'Ouest et si, par exemple, les deux partis principaux sur la scène colombienne sont « mineurs » sur la scène canadienne. Cet état de choses témoigne d'une aliénation en face des mécanismes « officiels » du pays. Récemment, la révolte des régions sous-développées du Québec s'est trouvé un tiers parti comme instrument, en l'occurrence le Crédit social. Ceux qui prêchent le retour au pur bi-partisme d'antan, comme si l'existence des tiers partis était un caprice de quelques esprits frondeurs, n'ont pas compris leur pays. Ils n'ont pas mesuré la profondeur de l'aliénation avec le système qui dure déjà sous une forme politique depuis la fin de la première guerre, soit pas loin d'un demi-siècle.

Unir les défavorisés

Mais le malheur des tiers partis, c'est qu'ils n'ont jamais su surmonter leurs limites régionales. La révolte est restée phénomène régional, et *donc facteur de désunion au pays.* Une révolte à l'échelle nationale, ce serait une gauche s'implantant dans toutes les régions et partageant le pays sur une base sociale et idéologique. Elle constituerait un nouveau facteur d'unité, car elle serait une alliance de rechange, prête à remplacer la vieille alliance des groupes dirigeants que sont les vieux partis. Mais tant qu'elle reste régionale, une vague reformatrice porte dans le sens de la désunion, de l'émiettement.

C'est cet émiettement qui constitue le phénomène le plus frappant sur la scène canadienne actuellement. Il provoque l'angoisse chez les commentateurs. Mais il reste très mal compris d'eux. Car ils partagent la cécité spécialement canadienne qui est de croire que la politique est surtout une question d'hommes. L'infrastructure sociale et économique demeure inconnue et on regarde les partis comme des instruments sans pesanteur propre et pouvant servir à n'importe quel dessein. Seules la volonté et la capacité des chefs entrent en ligne de compte. On soupire donc après le sauveur qui va remplacer Diefenbaker, qui va remplacer Pearson, ou Favreau. Mais toujours on espère réhabiliter un des vieux partis « nationaux ».

Mais comme tentative de retrouver l'unité nationale, cette manoeuvre est vouée à un double échec. D'abord parce que renflouer les vieux partis c'est essayer de faire revivre la vieille alliance, celle entre les groupes dirigeants, alors que c'est justement celle-ci qui a engendré et engendre encore le sentiment d'être exclu de la part des moins favorisés qui donne vie aux tiers partis. La structure même des vieux partis les empêche d'opérer le revirement profond qui seul leur permettrait d'éviter cette conséquence. Ce qui semble faire leur force, d'après l'opinion orthodoxe des commentateurs, fait en réalité leur faiblesse : c'est qu'ils sont des assemblages de leaders sans base politique dans des structures démocratiques. Ils ont comme base, soit une machine électorale, soit une certaine popularité personnelle auprès des électeurs. Mais cette situation les oblige à collaborer avec l'élite du pouvoir déjà en place; non seulement parce que la machine électorale coûte cher et doit être payée en fin de compte par ceux qui ont le pouvoir économique, mais aussi parce que la popularité personnelle

résiste mal à une attaque systématique de la part des moyens d'information qui sont en grande majorité entre les mains de cette même élite. On peut rêver d'être le grand tribun et mener le peuple contre « les trusts », mais le cas Diefenbaker nous renseigne là-dessus. « Les trusts » auront toujours la victoire tant que l'opinion n'est pas éveillée sur les questions en cause et que cette opinion n'est pas entretenue par un mouvement de masse organisé autour du programme en question. La popularité personnelle est une arme par trop fragile pour mener à bout une lutte serrée et de longue haleine, lutte que mènent toujours les partisans du *statu quo* quand une réforme d'envergure est en vue. C'est pourquoi les vieux partis ont toujours cédé devant la pression des intérêts en place et n'ont jamais entrepris une réforme que lorsque celle-ci était déjà inévitable aux yeux de tous. Peut-on imaginer un autre gouvernement au Canada qui aurait résisté au *lobby* médical comme l'a fait le gouvernement CCF de la Saskatchewan ?

Planification décentralisée

Donc les vieux partis, au lieu de freiner l'émiettement, l'entretiennent. Mais comme tentative de refaire l'unité nationale l'appui aux vieux partis mène directement à l'échec pour une autre raison : c'est que l'*Establishment* canadien est déjà pour la plus grande part embarquée dans une politique d'intégration lucide aux Etats-Unis. Or, l'intégration peut avoir toutes sortes de mérites, mais elle ne saurait sans absurdité servir de base à l'unité nationale : après un siècle de désunion, on ne se mettrait pas d'accord pour défaire le pays. Au moins cette suprême ironie nous sera épargnée. Il est étrange de voir des éditorialistes invitant certaines personnalités en vue de la gauche québecoise à entrer au cabinet libéral fédéral afin de sauver la Confédération, quand ce parti suit une politique de « stabilisation » plus ou moins systématique à l'égard des Etats-Unis. Le parti conservateur n'est pas mieux placé. Il peut être « nationaliste » seulement au prix de son appui dans l'*Establishment,* et sans cet appui, il risque d'être ravalé lui aussi au rang d'un parti « régional ».

Le Canada semble en face d'un dilemme. D'une part, plus il est mené par la droite, c'est-à-dire par l'alliance traditionnellle, plus il s'en va vers la « satellisation » qui doit tôt ou tard amener la séparation du Québec. D'autre part, plus la gauche avance et plus il semble subir un émiettement.

Le Canada ne sortira de ce dilemme qu'à la faveur d'une nouvelle alliance de la gauche, la constitution d'une gauche à l'échelle du pays qui fera sortir les révoltes régionales de leurs champs clos. Cette gauche groupera les forces sociales qui ont tendance à se situer à gauche dans les pays avancés (ouvriers, certaines couches des cols blancs et des classes professionnelles) et également (phénomène nord-américain), les cultivateurs qui se ressentent de l'exploitation des grandes sociétés. Elle opérera une division sociale et idéologique qui supprimera les divisions régionales (mais non les différences). Car une force de ce genre pourrait ambitionner de prendre le pouvoir et, de ce fait, surmonter dans une large mesure le sentiment d'aliénation des moins favorisés.

Cette gauche aura comme programme — à part la planification, la croissance rapide, la sécurité sociale, et les autres éléments connus d'une politique socialisante — des éléments particuliers au Canada : un programme avancé pour parer au sous-développement régional, et un système de planification décentralisée. Le dernier élément est exigé non seulement par la dualité de culture qui demande une large autonomie québecoise, mais également par la régionalisation de l'économie canadienne elle-même. Bien que d'autres pays aient affronté les mêmes problèmes, le caractère particulier de notre situation donnerait au socialisme canadien un cachet de pionnier dans ces deux domaines auxquels il faudrait ajouter un troisième : le développement d'une économie qui ne serait pas seulement une économie satellite, orientée presque entièrement par des entrepreneurs étrangers et entretenue par une barrière tarifaire, mais au contraire, une économie qui pourrait affronter la concurrence étrangère à l'échelle mondiale. C'est là une condition essentielle du maintien du plein emploi dans l'ère qui commence.

Un nouveau Canada

La revivification des régions sous-développées sera la clef de voûte de la nouvelle alliance. Ce sera la principale raison d'être économique du nouveau Canada, tout comme le développement de l'Ouest par le capital canadien fut la raison d'être économique de l'ancien Canada. Celui-ci a surtout favorisé le sud de l'Ontario et, dans une certaine mesure, la région montréalaise. Celui-là aura comme tâche de refaire la carte économique du pays.

Revivifier les régions, c'est leur donner une autonomie qu'elles n'ont pas eue jusqu'ici. C'est aussi en faire les arbitres de leur propre développement. C'est enfin ouvrir la voie à une forme de démocratie où le pouvoir reste près du peuple. Ceci peut exiger une refonte des limites actuelles des provinces pour les faire coïncider de plus près avec les limites naturelles des régions exigeant par ailleurs un élargissement considérable de leur rôle.

Il va sans dire que le nouveau Canada sera nécessairement fondé sur le principe qu'il a à nourrir deux cultures principales, et ce, non seulement à l'intérieur des frontières du Québec.

Nous avons ici le visage d'un Canada possible, peut-être le seul Canada possible. La question de savoir si on veut vraiment demeurer indépendant des Etats-Unis peut se poser de cette manière : vaut-il la peine de créer un tel Canada ? Car une politique de gauche, surtout de planification régionale décentralisée, et une véritable dualité de culture, voilà des buts qui ne peuvent se réaliser que dans un Canada indépendant. De plus, il faudrait adopter une politique étrangère vraiment indépendante et axée sur un rapprochement avec les pays sous-développés, ce qui pourrait constituer une contribution particulière de notre pays à la paix mondiale.

Il semble qu'un Canada orienté vers de tels buts vaudrait vraiment la peine puisqu'il serait de nature à orienter le nationalisme, ou plutôt les nationalismes canadiens, vers des objectifs d'une valeur humaine universelle, en faisant une force constructive et génératrice d'humanisme. Le malheur du nationalisme canadien actuel, celui des Canadiens anglais en particulier, est qu'il n'a pas de vision positive où s'orienter. Il tend à trouver son expression en un refus stérile de ce qui est étranger. Il est étroit et hargneux. La même chose risque de se produire, mais pour d'autres raisons, du côté français. Il n'est pas surprenant que beaucoup s'en détournent parmi les Canadiens anglais, préférant même l'intégration à l'impasse d'une auto-stérilisation.

Est-il possible de faire le nouveau Canada ? Ou, ce qui revient au même, est-il possible de faire l'unité d'une gauche à l'échelle du pays ? L'extraordinaire, c'est que les défavorisés des différentes régions du Canada n'ont jamais pu s'entendre. Seules les élites ont pu le faire. Deux grandes fissures ont brisé la gauche canadienne : la première entre cultivateurs et ouvriers, la seconde entre anglophones et francophones. Le NPD a réussi à jeter un pont sur la première; il a déjà largement débordé les limites d'un parti régional en se constituant une clientèle chez les ouvriers de l'Ontario dont les revendications sont sociales sans aucune expression régionale. Et la montée de ce parti dans le Québec permet tous les espoirs quant à la seconde.

Mais la tâche n'est pas facile. A la différence des pays européens, les gagne-petits en Amérique du Nord tendent à concevoir leur condition en des termes qui relèvent de l'idéologie de la classe dominante. Ainsi le cultivateur est porté à se considérer comme un entrepreneur « libre » et devient volontiers par conséquent l'adversaire des syndicats. Aux deux groupes on a pu faire croire qu'il existe un conflit d'intérêt qu'ils ne sauront résoudre eux-mêmes, que seule la « société », c'est-à-dire l'élite, peut arbitrer.

La division ethnique est même plus profonde. Parmi les tiers-partis, seuls les Créditistes l'ont surmonté, et ce pour une brève période. De plus, ce n'était pas ce qu'on pourrait appeler une alliance de la gauche. Ici encore l'élite se voit comme indispensable. Mais c'est en grande partie sa « bonne entente » ou plutôt mésentente d'antan qui rend difficile le dialogue aujourd'hui. Il faudrait que les ouvriers et les cultivateurs du Québec rencontrent et nouent des relations avec leurs confrères du Canada anglais sans passer par l'esprit borné et conservateur de leurs élites politiques. L'avenir du Canada, dont Grant semble désespérer, se joue peut-être là-dessus. ★

●

La nationalisation apparaît désormais comme le seul moyen visible d'amener un terme à la domination des Etats-Unis sur l'économie canadienne.

L.C. et F.W. Park
"Anatomy of Big Business"
Progess Books, Toronto, 1962

POUR UNE POLITIQUE CRIMINELLE DU QUÉBEC

par **Bruno M. CORMIER, M.D.**

Professeur agrégé de Psychiatrie, Université McGill
Directeur de la clinique de Psychiatrie légale, Université McGill

Le rôle des prisons communes

L'IMPORTANCE d'une prison comme institut de réhabilitation n'a pas été jusqu'ici exploitée. En fait nous savons très peu sur les détenus de nos prisons. L'absence quasi totale de travailleurs professionnels dans nos prisons communes, est la source principale de cette carence. De plus pour savoir qui sont ces nombreux détenus qui entrent et sortent de nos prisons, il n'existe aucun système de statistiques scientifiquement compilés et facilement accessibles. Nous pouvons évidemment connaître facilement le nombre d'entrées et le nombre de sorties, mais c'est à peu près tout. Combien sont des détenus de première condamnation ou des récidivistes, leur âge, leur casier judiciaire, leur statut marital, leur histoire sociale, leur histoire psychiatrique, leurs habitudes de vie hors la prison, autant de détails et bien d'autres qui pourraient servir comme un point de départ pour redéfinir nos prisons. Cette première constatation nous incite à recommander immédiatement l'établissement de statistiques criminelles provinciales, scientifiquement organisées, statistiques nécessaires non seulement pour l'administration des prisons elles-mêmes, mais nécessaires pour l'administration de la justice, les recherches légales, sociales, médicales et psychiatriques. Ces statistiques devraient être publiées annuellement.

A défaut de statistiques provinciales, scientifiques et facilement accessibles, référons-nous aux statistiques criminelles fédérales pour comprendre certains aspects de la population de nos prisons. Dans les pénitenciers, 60 à 70% des détenus ont servi antérieurement une ou plusieurs sentences dans les prisons. Pour plusieurs détenus, la prison constitue le premier pas vers le pénitncier, ou encore, une escale entre des sentences pénitencières. Ces statistiques nous fournissent seulement un aspect d'un problème plus complexe. Nous savons par exemple que plusieurs prisonniers purgent une seule sentence dans nos prisons, l'acte criminel pour eux étant un acte accidentel dans une vie menée dans les normes des lois. Nous savons aussi qu'un certain groupe de prisonniers sont ou des récidivistes de prisons ou des multi-récidivistes de prisons. Ces deux derniers groupes de prisonniers présentent des problèmes sociaux, des personnalités différentes et des délits généralement d'une autre qualité que les récidivistes des pénitenciers. Sur eux nous ne connaissons à peu près rien. Tout est à étudier.

Le rôle des prisons communes est à définir. Est-ce une première étape vers un pénitencier ? Est-ce une institution où selon les saisons, ou selon leurs caractères ou des fautes imprévues, des hommes sont appelés à purger une série de sentences brèves, ou une sentence unique ? Si tel est le rôle de nos prisons, peu de changement sont à apporter au présent régime. Une prison, même avec le confort essentiel n'est qu'une place d'attente si un prisonnier n'a qu'un uniforme, qu'un numéro, qu'un gîte, qu'un travail pour quelques mois. Cette attente, les prisonniers ont une expression bien imagée pour la désigner : « faire du temps ». « Faire du temps », ici nous sommes loin d'une conception de réhabilitation, de guérison, de traitement, qui sont les buts des hôpitaux. Les hôpitaux sont construits par la société à la fois pour le bien-être de l'individu et de la société. Ce bien-être est assuré par les traitements. Les hôpitaux sont non seulement construits pour la société mais ils sont maintenus, équipés et subventionnés par elle. C'est la société qui détermine elle-même le genre d'hôpitaux dont elle a besoin.

Pour les prisons, l'attitude de la société jusqu'ici fut différente. La société bâtit des prisons

pour détenir non pour guérir. Détenir, i.e. empêcher d'agir pour quelque temps. Cette expression traduit bien le but des prisons présentes. Une société apathique vient facilement à croire que les prisons sont construites exclusivement pour les prisonniers. La vérité est toute autre. Les prisons sont des institutions sociales bâties tout autant pour les prisonniers que pour la société elle-même. Le bien-être de la société et des individus doit être le but ultime des prisons tout comme c'est le cas pour les hôpitaux. Etre admis dans une institution de réhabilitation, volontairement, sous certification, ou pour purger une sentence, ne change pas les responsabilités et les devoirs de la société envers ceux qui sont hospitalisés, internés ou détenus. La société doit décider du genre de prison dont elle a besoin, tout comme elle décide du genre d'hôpitaux requis pour le bien-être général et particulier. Elle se doit toujours aussi de trouver un compromis pour ces deux préoccupations qui sont parfois contradictoires.

Il n'y a pas de doute qu'un certain nombre de prisonniers se connaissent très mal. S'ils avaient à bâtir leur propre prison, ils les bâtiraient à peu près telles qu'elles ont été bâties, c'est-à-dire, ils en feraient des lieux pour « faire du temps » « Tout ce que je demande, c'est de faire mon temps en paix". C'est là une phrase qu'on entend souvent dans nos prisons. Quand la société laisse les prisonniers « faire leur temps en paix", elle peut s'attendre à un taux de récidive élevé et à des émeutes. D'autres prisonniers, cependant, se connaissant mieux, ne désirent pas « faire du temps en paix ». Ils veulent qu'on s'occupe d'eux. Le vrai problème social ne réside ni dans l'acquiescement aux désirs des uns, ni dans l'accomplissement des volontés des autres La société doit elle-même décider une fois pour toutes que dans une société moderne une prison est un centre de réhabilitation sociale pour tous les détenus. Des prisonniers particuliers peuvent refuser d'être traités, mais la société a la responsabilité d'offrir ce traitement. Si elle suit un penchant qui peut paraître naturel, la société continuera de choisir la formule qui consiste à laisser en paix les prisonniers quand ils sont en prison. C'est facile, mais peu charitable, et encore moins rationnel. Il y a une alternative et ce serait que la société si possible s'occupe d'eux avant, durant et après l'emprisonnement. Cette attitude est rationnelle, charitable et scientifique.

Ce qui précède laisse entendre clairement que jusqu'à maintenant la société, et tout particulièrement l'Etat, a choisi trop souvent la première formule et n'a rien fait pour la réhabilitation des détenus. Elle s'est contentée de les détenir pour un temps prescrit. Nous prenons pour acquis que dans la société actuelle les prisons sont des institutions nécessaires, nous ne prévoyons pas le jour où la société sera sans prison. Nous croyons cependant qu'un Etat moderne, privé d'un système de probation, est fatalement amené à abuser de la prison. Il faut dès lors essayer de répondre à cette question : de quelle sorte de prison avons-nous besoin aujourd'hui ? Nous laissons aux générations à venir le soin de démolir si nécessaire les prisons que nous bâtirons, eux comme nous verront propablement la nécessité de refaire les institutions pénales dont ils auront été les héritiers. Il est à espérer cependant que nous léguions un système plus valable que celui dont nous-mêmes avons hérité.

RÉFLEXIONS SUR LES PEINES PRIVANT DE LA LIBERTÉ

Il est de toute urgence d'abord de se demander quel est le sens de la privation de la liberté comme forme de châtiment dans notre société actuelle. Un retour en arrière nous aidera à comprendre le problème. Les peines privant de la liberté sont des châtiments relativement récents. Graduellement, durant le dernier siècle, la peine de mort, les châtiments corporels et l'exil ont été remplacés par l'incarcération. Historiquement parlant, l'histoire des châtiments est vieille comme le monde mais l'histoire de la réhabilitation des prisonniers reste encore fort brève. Nous ne dirons qu'un mot de la réforme pénale du XVIIIe siècle, car c'est cette réforme qui, tout en n'inspirant plus notre philosophie pénale, a inspiré cependant l'architecture de nos prisons. Pour John Howard et les réformateurs des XVIIIe et XIXe siècles, la privation de la liberté était considérée comme une sorte de « retraite ». Le prisonnier était délibérément isolé de la société, visité seulement par quelques « choisis ». Selon John Howard, l'isolement le plus complet favorisait un replis salutaire où l'homme coupable, une fois seul, rétablissait des liens amicaux avec son Créateur et la société. Cette idéologie, bien que fausse, a donné naissance à des prisons supérieures aux prisons dépravées et fétides qui ont existé encore longtemps après les croisades de John Howard. Lorsque la prison de Bordeaux fut construite, déjà cette philosophie était périmée, mais il reste qu'elle avait donné naissance à une architecture carcérale qui a prévalu jusqu'à nos jours. Cette architecture est fort bien représentée par les deux institutions pénales construites à la fin du XIXe et au début du XXe siècles à Montréal, soit le pénitencier St-Vincent-de-Paul

et la Prison de Montréal. Ces deux immeubles ont les caractéristiques des forteresses pénitencières, et les défauts inhérents au style auquel ils se rattachent. De longs corridors, avec cellules étagées qui gravitent en forme de doigt autour d'une rotonde centrale, le tout entouré d'un mur de pierre : voilà une description brève de ce style carcéral. Ces prisons furent solidement bâties; c'est aujourd'hui leur plus grand défaut. On peut difficilement s'en défaire : elles résistent au temps, aux émeutes et aux cataclysmes. Il faut délibérément les désaffecter.

Les peines privant de la liberté doivent conserver leurs buts originaux : la protection de la société et la réhabilitation du prisonnier. Si autrefois, cependant, les réformateurs ont cru que le condamné laissé seul, méditait et se réhabilitait, nous savons que cela fut leur désir et non une réalité. Il faut que la société médite avec le condamné; la réforme du prisonnier est à la fois sa réforme et celle de la société. La privation de la liberté n'a un sens vrai que lorsque la société, tout autant que le prisonnier lui-même, se posent mutuellement des questions et apportent des réponses. Quand un prisonnier a perdu sa liberté, la société contracte envers lui des devoirs qui englobent bien plus que la nécessité de le loger, de le chauffer, de le nourrir, de l'habiller. Ces devoirs sont aussi d'ordre moral et social.

Avant de suggérer quelques réformes, essayons de préciser exactement ce que nous faisons aujourd'hui lorsque nous châtions un homme par la perte de sa liberté. Quand un homme qui a abusé de sa liberté en est justement privé pour un temps quand cette mesure est jugée nécessaire, personne ne proteste, si ce châtiment est appliqué dans des conditions humaines. Cependant, la privation de la liberté appliquée comme châtiment est une peine beaucoup plus complexe que le simple confinement dans un lieu donné et pour un temps donné d'un condamné, avec suppression plus ou moins grande de ses droits. Si la privation de la liberté en elle-même n'est pas une forme de réhabilitation comme l'ont cru John Howard et ses disciples, il faut maintenant repenser tout le problème de la privation de la liberté dans notre société actuelle. Nous nous limiterons ici aux aspects purement sociaux de ce châtiment.

Quand la société condamne un homme à la prison, l'intention première est bien de punir un coupable, et non pas sa famille, encore moins la société elle-même. L'intention seconde, mais qui doit être sur un même plan d'importance, est la réintégration éventuelle de l'homme dans la société.

Il faut voir maintenant de plus près ce qui arrive, en fait, dans la société actuelle, quand on prive un homme de sa liberté. Le condamné est justement rappelé à l'ordre parce qu'il a abusé des privilèges qui sont le partage de la vie libre, ou a enfreint les lois que s'imposent volontairement les hommes libres. Le condamné est privé pour un temps de sa liberté. C'est l'aspect punitif de la privation de la liberté. D'un autre côté, à ce même homme, on dit à peu près ce qui suit, (ce qui suit n'est jamais dit verbalement mais c'est ce qui, en fait, arrive) : « Parce que vous avez abusé de votre liberté, non seulement cette liberté vous sera enlevée pour un temps donné, mais durant l'exécution de votre sentence, vous serez appelé à ne prendre aucune de vos responsabilités sociales, familiales et individuelles. Il vous sera même défendu d'accomplir vos devoirs. L'Etat et les agences privées déléguées par lui se chargeront de vos devoirs et de vos responsabilités. » Ce langage pourra sembler étrange et même opposé à toute conception théorique d'un châtiment. Ceci se passe cependant quotidiennement dans nos prisons. Les condamnés, en plus des sentiments de culpabilité découlant du fait qu'ils ne peuvent prendre ni leurs responsabilités, ni remplir leurs devoirs envers leur famille et envers la société, y fussent-ils consentants, ne peuvent absolument pas le faire. Pour ce qui est des condamnés qui ne sont intéressés ni à leurs responsabilités ni à leurs devoirs et qui sont parfois justement incarcérés à cause de cette indifférence envers les deux, eh bien, nous nous trouvons à approuver sans le vouloir leur attitude. En prison, leur défaut devient une vertu. Quel curieux paradoxe présente dans les circonstances notre système pénal.

Une société moderne ne peut plus ignorer un tel paradoxe. Une telle façon de procéder ne crée ni bien pour la société ni bien pour l'homme. Ceux parmi nous qui travaillons dans les institutions pénales connaissons bien le problème du condamné et de sa famille plus sévèrement punie que lui-même. Pour les condamnés qui restent indifférents et à leurs responsabilités et à leurs devoirs, leur châtiment est pour ainsi dire une sorte d'exemption d'être un homme responsable. Il faut que la société moderne remédie à ces défauts des peines privant de la liberté, défauts qui existaient déjà dans les siècles précédents. Le fait de croire que la privation de la liberté était une sorte de rédemption pouvait permettre à nos ancêtres de ne pas voir cet aspect déformant, associal, pour ne pas dire antisocial, de ce type de châtiment. Il faut maintenant faire preuve d'imagination et d'ingéniosité pour remédier à ces défauts.

Que nous soyons désappointés des résultats dans le traitement et la réhabilitation des prisonniers n'a rien pour étonner. Mais que nous n'ayons jamais eu la curiosité de nous demander le pourquoi de ces échecs est un fait peu compréhensible. Pour mettre mieux en évidence et comprendre davantage l'illogisme de notre système pénal, nous voudrions ici mettre en

évidence deux façons de procéder tout à fait contradictoires selon qu'un homme est condamné à une peine qui le prive de la liberté ou selon qu'il est condamné à une peine qui l'en prive partiellement (liberté surveillée ou probation). Dans ce dernier cas, l'homme coupable peut jouir de sa liberté sous certaines conditions, lesquelles dépendent soit de son délit, soit de sa personnalité. Il s'engage à faire face à ses responsabilités et à ses devoirs, dans un régime de liberté modifiée et conditionnelle. De plus, une aide psychologique et morale lui est apportée pour accomplir la tâche normale qu'il n'a pas pu accomplir seul. Aucun illogisme dans une telle façon de procéder. L'homme n'est soustrait à aucune de ses responsabilités et à aucun de ses devoirs. Au contraire, une liberté mitigée lui est accordée à la condition précise que dorénavant il verra à ses devoirs et à ses responsabilités. La punition, soit une liberté surveillée avec restrictions et conditions, ne soustrait pas l'homme à ses responsabilités et devoirs. Au contraire, l'accent est mis sur la nécessité d'envisager les deux. Un service de probation d'Etat n'existe pas dans notre province.

Par quel détour de pensée en sommes-nous venus à soustraire l'homme incarcéré à ses devoirs et à ses responsabilités ? Que tous les condamnés ne soient pas des sujets qui peuvent être mis sous probation, personne n'en doute. Mais qu'une fois en prison, ils soient dispensés d'accomplir leurs devoirs, voilà bien un vice de notre système pénal que tout esprit moderne se doit de ne plus ignorer.

LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ DANS LES PRISONS

Cette question soulève le problème maintenant ancien du travail obligatoire et rémunéré des prisonniers. Ici, nous rencontrons toujours les mêmes objections : concurrence déloyale sur le marché du travail, travail bon marché contre travail libre, coût prohibitif d'un tel système. A première vue, pareils arguments semblent découler d'une certaine logique. Mais à force d'être répétés sans preuve, leur fondement finit par paraître douteux. Qu'il suffise ici de faire remarquer que les prisons, même mal organisées, coûtent énormément cher. Que nous le voulions ou non, dans le présent système, la société doit prendre en charge non seulement les prisonniers, mais leur famille. Pour ce qui est du travail bon marché des prisons, il existe déjà. Par exemple, l'entretien des cuisines, les buanderies, les fermes des institutions pénales fournissent autant d'emplois non rémunérés dont sont privés les ouvriers libres.

Il est à noter ici que l'opposition maintes fois soulignée entre le travail rémunéré des prisonniers et celui des ouvriers organisés est purement hypothétique. Il est permis de croire qu'une fois le problème mis sur la table, il deviendra possible, avec la collaboration même des unions ouvrières, de trouver des secteurs du marché du travail où l'activité ouvrière des prisonniers dans notre province ne suscitera ni un déséquilibre économique, ni une concurrence déloyale. Nous croyons que, loin de combattre une formule viable, humaine et réaliste, le travail organisé collaborera même à trouver une pareille formule. C'est du moins la réaction qu'on peut attendre, car enfin, une grande partie des prisonniers viennent des classes déshéritées; ce sont des jeunes sans métiers, des ouvriers infortunés, des chômeurs, tous solidaires d'une classe dont le travail organisé a pour but d'améliorer le sort.

La question du salaire en est également une d'importance. Il ne s'agit pas ici d'accorder un salaire sans condition, mais un salaire égal au travail accompli, salaire dont on fera bénéficier soit la famille, soit les victimes à titre de remboursement partiel et symbolique. Dans certaines institutions progressives, le prisonnier défraie une partie de son entretien à même son salaire. Ceci dit, il n'est pas question que le prisonnier sorte de prison avec un compte de banque, mais il importe que la majeure partie de son salaire serve à soutenir sa famille et à accumuler des économies pour faciliter sa réintégration dans la société. Nous suggérons l'établissement d'un système où le prisonnier participe durant sa détention, qu'il le veuille ou non, à la vie de la société, participation qui est une obligation pour tout citoyen honnête et dont il est présentement exempté. Contrairement à ce qu'on croit, le prisonnier veut assumer, sinon toutes ses responsabilités, du moins celles qu'il peut rencontrer.

Un châtiment ne doit pas être un encouragement tacite à mener une existence asociale. La privation de la liberté, telle que pratiquée dans le moment, équivaut à faire des prisonniers des pensionnaires de l'Etat, des invalides temporaires, mais des invalides en bonne santé.

Une politique pénale saine suppose la coopération des honnêtes gens dans le travail difficile de la réhabilitation des détenus. La réhabilitation du détenu est un problème qui repose sur les bases mêmes de la vie sociale, vie où tout citoyen est appelé à remplir des devoirs et à faire face à des responsabilités. Ce grave problème concerne les prisons tout autant que les autres

institutions sociales de réhabilitation. Pour ceux qui croient qu'une telle réforme pénale est utopique et irréalisable, rappelons qu'elle a été menée à bien dans certains pays pionniers où l'on a eu soin de reviser la philosophie pénale. C'est cette philosophie qui est appelée à triompher dans les décennies à venir. Les changements ne se produiront pas du jour au lendemain. Ils découleront d'une planification nécessaire et urgente de notre politique criminelle. Si rien n'a été fait jusqu'ici dans ce sens, il ne faut pas en déduire qu'une saine politique criminelle peut attendre encore une génération.

LES SENTENCES BRÈVES :
UN PROBLÈME FONDAMENTAL DES PRISONS COMMUNES

C'est un truisme de dire que les sentences purgées dans les prisons communes sont des sentences brèves, c'est-à-dire de moins de deux ans. Ce truisme demande cependant une sérieuse analyse. Si une sentence brève n'est considérée ici que de deux ans ou moins, par opposition à une sentence pénitencière d'une durée de deux ans et plus, il s'ensuit que la clientèle des prisons est fort changeante et en constant renouvellement. On aura encore une meilleure idée de la rapidité du changement de la population des prisons si on songe qu'un grand nombre de détenus ne purgent que des sentences de moins d'un mois, voire de quelques jours. Les prisons présentent donc un problème fondamentalement différent de celui des pénitenciers. Les problèmes que posent les sentences brèves ont fait et font encore couler beaucoup d'encre. Nous n'hésitons pas à dire que les sentences brèves sont trop souvent déconsidérées. Les raisons de ce manque d'intérêt semblent plutôt basées sur des considérations empiriques. On croit qu'aucun traitement de réhabilitation n'est possible dans un bref délai de temps.

Mon attitude est tout autre. Une sentence, qu'elle soit brève ou longue, ne contribue guère à la réhabilitation d'un prisonnier. Je considère que les sentences brèves devraient avoir une position de choix dans la pénologie moderne. Une discussion oiseuse sur le mérite des sentences brèves et des sentences longues ne résout rien. Mais le problème fondamental ressort d'une décision difficile à qui donner des sentences brèves ? à qui donner des sentences relativement longues ? Le problème ainsi formulé, la discussion est centrée sur l'homme qui reçoit un châtiment et non sur le châtiment lui-même.

La peine minima a son efficacité. Elle protège la société et favorise la réhabilitation tout en causant le moins de mal possible au condamné. Une telle peine est aussi la moins coûteuse pour la société. L'argument qu'on invoque contre les sentences brèves tourne surtout autour de la notion de temps et de traitement. On croit, à tort, qu'un traitement de réhabilitation est nécessairement long. Les traitements psychiatriques et psychologiques sont des expériences émotionnelles qui se font dans le temps mais cette expérience n'est pas une expérience passive où le temps joue seul. Au contraire, le patient joue un rôle très actif. Selon la motivation, la nature des problèmes, la personnalité, et dans les cas des détenus, selon les habitudes antisociales, les traitements peuvent être courts ou longs. Il faut envisager toutes les possibilités. Par exemple, le traitement peut être long, mais la peine peut être brève et le traitement commencé à la prison peut se continuer. Pour exposer le problème dans toute sa plénitude, un traitement n'est souvent même pas requis, quoi qu'il soit désirable. Ainsi, il arrive que le crime commis par des délinquants adultes occasionnels, à cause des sentiments de culpabilité qui l'ont accompagné, est une expérience émotionnelle qui réussit à prévenir la récidive. Cependant cette dernière façon de voir le problème ne tient compte que du danger de la récidive. Un non récidiviste peut avoir besoin, tout autant qu'un récidiviste, d'aide psychologique. Il faut analyser l'acte du délinquant occasionnel (potentiellement non récidiviste), tout autant que ceux des récidivistes, comme des actes symptômatiques d'une instabilité émotionnelle qui englobe toute la personnalité.

Le but premier de la sentence étant la protection de la société, et sur un même plan, le châtiment et la réhabilitation du condamné, on peut répéter avec Montesquieu que tout châtiment qui dépasse ses buts est tyrannique. En effet, pourquoi donnerait-on une peine plus sévère que la peine qui atteint ces buts si ce n'est pour assouvir des sentiments et des passions qui n'ont rien à voir à l'ordre social. Les peines brèves étant, de fait, celles qui conviennent au plus grand nombre de condamnés, il faut que les prisons, contrairement à l'ordre qui a existé jusqu'ici, deviennent, plus que toute autre institution pénale, des centres de traitement intensif, spécialisés dans les traitements brefs.

La gravité des problèmes soulevés par les récidivistes dangereux (antisociaux d'habitude), et les sentiments de la société à leur égard, fausse

notre attitude devant la criminalité en général. Nous voulons, ici, répéter que la plus grande partie des criminels qui comparaissent quotidiennement dans les cours de justice sont, en fait, des hommes récupérables — récupérables après une première offense, et même après quelques offenses mineures. Penser alors notre système pénal en terme de longues sentences ou sentences indéfinies, c'est renverser un ordre de valeur et s'exposer à châtier d'une façon égale, sinon plus sévère, des condamnés avec un bon prognostic et des récidivistes avec prognostic réservé. Une étude analytique de la population des pénitenciers et des prisons démontre trop souvent aux cliniciens que des condamnés qui sont au pénitencier devrait être à la prison ou vice versa. Pour être encore plus sévère, nous trouvons et dans les prisons et dans les pénitenciers des condamnés qui auraient pu être réhabilités dans la société. Ce problème soulève la nécessité d'une collaboration étroite entre les tribunaux et les sciences humaines. Aucun organisme d'Etat dans notre province peut assurer cette coopération.

Le problème des sentences brèves soulève donc une question qui n'a jamais été posée sérieusement dans notre province, à savoir : de quel genre de prison avons-nous besoin ? Nous prenons pour acquis que dans la société moderne une prison n'est pas un asile, un refuge de la misère humaine, une place pour garer ce qui ne peut être facilement logé ailleurs. Les prisons anciennes correspondaient à cette description; notre prison fut malheureusement ancienne jusqu'à très récemment. Jusqu'à ces dernières années, n'était-elle pas un grand hôpital psychiatrique ? Notre prison ne doit être qu'une prison. Il faut en retirer les prévenus, les patients psychologiques, chroniques et autres qui dans le passé, y trouvèrent facilement accès par le recours aux charges techniques.

Un prisonnier est un homme condamné justement après procès pour un acte défini. Si nous acceptons qu'une sentence juste et humaine est la sentence minimale qui protège la société, châtie le condamné, favorise la réhabilitation et surtout n'inhibe pas la réhabilitation, nous avons une image assez précise de ce que devrait être une prison. La prison doit être une institution de traitement qui, par des techniques brèves et efficaces, réussit à réintégrer les condamnés dans la société.

En définissant ainsi la prison, nous tenons compte à la fois du bien-être de la société et de l'individu criminel. La gravité du délit joue très peu. Ceci est une préoccupation qui jusqu'à un certain point doit entrer en considération pour le prononcé de la sentence mais doit être placé définitivement sur un plan secondaire. Le pronostic doit être la considération principale. Une fois qu'il a été déterminé qu'un homme peut être réhabilité et réintégré dans la société après un temps bref, tout châtiment qui excède le rationnel est une porte ouverte à la tyrannie dont parlait Montesquieu. La gravité d'un délit n'est pas un critère valable pour décider qu'un condamné mettra à nouveau en danger la sécurité sociale; c'est l'homme lui-même et son histoire qui doivent servir de critères.

L'habiture acquise par une tradition séculaire de punir des crimes et non des hommes, exige que nous repensions toute notre philosophie pénale et notre politique criminelle en fonction de l'homme et de la société. Bâtie à la dimension de l'homme et non à la dimension des offenses, une prison prend un nouveau sens. Elle devient une institution où sont internés les condamnés pour qui, en peu de temps, on peut faire beaucoup. Pour ceux-là, une longue sentence produit l'effet contraire : en beaucoup de temps on fait peu. La prison ne doit plus être une institution où on « fait du temps » mais où on utilise le temps intensément.

Bien sûr, la prison ne peut pas être uniquement réservée aux condamnés avec pronostic favorable. J'estime que la prison devrait être l'institution de choix pour la majorité des condamnés (qu'ils soient récidivistes ou non) quand il est jugé thérapeutiquement utile d'employer une peine qui prive brièvement de la liberté. Certains récidivistes appartiennent vraiment aux prisons. Je pense ici « aux spécialistes des petites sentences ». Pour eux, la non gravité des délits est un critère compréhensible qui justifie des sentences brèves mais répétées. Les problèmes de ces récidivistes sont peu connus. Ici, nous devons rendre hommage aux juges qui se sont penchés sur ces cas. Devant l'éternel « petit voleur », ou le « vagabond de profession », ou le « robineux », les juges font preuve de beaucoup de patience. A cette patience, ils ajoutent souvent une connaissance des sciences humaines pour ces non-classés ou ces déclassés pour qui la prison doit être mieux qu'un refuge. La société doit éventuellement leur trouver un autre gite. Ici, un champ de recherches est ouvert : mais il faut commencer le travail dans la prison même.

Ces quelques remarques mettent bien en évidence que les sentences brèves ne sont pas des sentences inutiles, mais au contraire, avec l'avancement des sciences humaines, nous pouvons aujourd'hui utiliser ces sentences d'une façon méthodique. Le rapport Fauteux suggère que les sentences des prisons communes soient limitées à 6 mois. Nous n'avons pas ici à juger le bien-fondé de cette recommandation qui, à mon avis, ne doit pas être acceptée aussi longtemps que nous n'aurons pas accompli une réforme fondamentale de nos prisons provinciales. Le Québec doit d'abord décider ce qu'il peut et doit faire pour ses condamnés, avant de décider si oui ou non, le traitement et la réforme d'un plus

grand nombre de condamnés doivent être soumis à une juridiction fédérale. Il faut se réjouir de voir que notre code criminel est uniforme dans toutes les provinces. Il faut également se réjouir de voir que l'administration de la justice reste du ressort des provinces. La durée seule de la sentence ne doit pas être le facteur qui décide qu'un prisonnier doit être condamné par une institution fédérale ou provinciale. De plus, même lorsque un prisonnier tombe sous la juridiction d'une institution fédérale, les devoirs de la province demeurent, car ce prisonnier reviendra éventuellement parmi nous. Les provinces ne peuvent se désintéresser des standards des institutions fédérales sises dans leurs limites. Une coopération étroite entre les institutions fédérales et provinciales doit être définie, mais basée, non sur la longueur de la sentence, mais, avant tout, sur la réponse à cette question : qui peut le mieux réhabiliter le plus de criminels possibles ?

RECOMMENDATIONS ET SUGGESTIONS

1. Depuis l'arrestation jusqu'à la fin de la sentence, le droit, la psychiatrie et les sciences humaines doivent coopérer afin d'obtenir une justice humaine, respectueuse des droits de l'homme. Parmi ces droits, le droit à l'assistance légale, le droit de recevoir une sentence individuelle, et le droit aux traitements, doivent être trois droits fondamentaux.

2. Un centre des prévenus doit être une unité autonome. Le traitement des patients doit commencer le plus tôt possible. En plus des services médicaux réguliers, un service psychiatrique complet doit exister dans un centre des prévenus (psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux, etc.). Les traitements de réhabilitation commencés au centre des prévenus ne doivent, en aucune façon, directe ou indirecte, servir à des fins d'incrimination.

3. Tous les services médicaux, psychiatriques et sociaux nécessaires à tous les stades des procédures judiciaires doivent être accessibles à tous, indépendemment de l'état de fortune ou de toutes autres sources d'inégalités humaines.

4. Une clinique d'assistance légale patronnée à la fois par l'Etat et les services privés doit être accessible à tous les prévenus; tout comme les services médicaux

5. Le droit à l'assistance légale et le droit aux traitements de réhabilitation pour les prévenus doivent être assurés à tous. Pour le droit, et la médecine, l'indigence n'est qu'une des sources des inégalités humaines.

6. Nous suggérons la création à la prison de Montréal (et dans les prisons des grandes villes) d'un centre médical complet avec services médicaux, chirurgicaux et psychiatriques intégrés. Les standards médicaux de ce centre médical devront être les mêmes que ceux des centres hospitaliers dans la société. Nous croyons que, règle générale, les standards médicaux des prisons tendent à être plus bas que ceux donnés dans la société. Nous ne mettons pas en doute la compétence des médecins qui servent dans les prisons, mais il n'y a aucune doute qu'un service médical qui n'est pas pourvu de laboratoires, de services de consultation complets, de bloc-opératoire, et de services psychiatriques ne peut pas donner des services médicaux comparables aux services donnés par les centres hospitaliers dans la société libre.

7. Les services médicaux des prisons devraient dépendre du Ministère de la Santé, ministre qui est, plus que tout autre, capable d'assurer des standards médicaux adéquats. Nous croyons que le centre médical de la prison de Montréal (et ailleurs où cela est possible) pourrait facilement devenir un centre médical universitaire, ou être affilié à un hôpital universitaire. Une affiliation avec un centre médical universitaire, ou la coopération étroite avec un centre médical universitaire, permettrait au centre médical de la prison d'avoir tous les services de consultation et de laboratoire. Le centre médical de la prison pourrait aussi devenir un centre de recherches et d'enseignement. Les prisonniers coopèrent généreusement avec les chercheurs qui vont dans les prisons, et établissent avec eux des relations utiles tant pour eux que pour le bien-être de la société. Les prisons doivent être pour la médecine, la sociologie et la psychiatrie, des centres de recherches, de traitement, et d'enseignements.

8. Nous proposons qu'une équipe de traitement soit immédiatement formée à la prison de Montréal. Cette équipe devrait être composée de psychiatres, de psychologues, de travailleurs sociaux et autres cliniciens. La prison doit être un centre de traitement, et pour atteindre ce but il faut que la prison possède et le personnel et l'équipement nécessaire pour établir des programmes de traitement. Malgré tout ce qui a été écrit sur la réhabilitation des criminels, les programmes de traitements rationnels faisant usage de toutes les connaissances médicales et psychiatriques de l'homme, sont toujours à créer dans cette province. Les prisons doivent, dans la décennie à venir, subir une transformation compa-

rable à la renaissance des hôpitaux mentaux durant les 2 ou 3 dernières décennies.

9. Une prison doit être organisée pour permettre toutes les formes de privation de la liberté qui ne nuisent pas indûment à la vie individuelle, familiale et sociale quand de telles sentences sont indiquées : la prison du soir, la prison de fin de semaine, les libérations progressives; ces sentences quand elles sont possibles et suffisantes, respectent les cadres familiaux, les cadres du travail, et permettent aux condamnés de remplir leurs devoirs et leurs responsabilités tout en étant justement rappelés à l'ordre.

10. L'équipe de traitement de la prison doit faire partie de la vie de la prison. Nous reconnaissons la présence de buts et fonctions divergents dans une société pénale. Nous ne suggérons pas que les cliniciens administrent la prison, mais il est d'un autre côté inconcevable qu'ils ne participent pas activement à déterminer un climat thérapeutique dans la prison, climat thérapeutique qui ne peut exister si une compréhension mutuelle entre les administrateurs et les cliniciens est absente. Nous recommandons donc que tout comme dans une institution médicale ou un centre de réhabilitation, un poste de directeur médical ou directeur des traitements cliniques soit créé, lequel directeur verra à coordonner les fonctions administratives et thérapeutiques de la prison.

11. Nous suggérons que cette équipe de traitement et de réhabilitation fasse le même travail à la prison des femmes. Nous nous réjouissons que cette prison ait tous les standards matériels nécessaires pour permettre une détention humaine.

12. L'équipe de traitement de la prison devra avoir des relations très étroites avec les facultés de médecine, les départements de psychologie et de criminologie, les écoles de service social... Les professeurs de ces écoles ou facultés qui sont appelés à former les travailleurs professionnels pour les institutions pénales devraient avoir la faculté d'y envoyer leurs étudiants et leurs stagiaires, et des accords devraient exister entre les universités et les services cliniques des prisons pour que ces stagiaires, tout en accomplissant un travail utile, reçoivent une partie de leur entraînement clinique à la prison même. Ces stagiaires seront, pour la prison, ce que sont les internes pour les hôpitaux. Il ne sert à rien de parler de réformes pénales si les structures de base n'existent pas. Une des structures de base est la formation du personnel. Il sera impossible de recruter un personnel professionnel compétent et bien entraîné pour nos institutions pénales tant que ces institutions pénales elles-mêmes ne participeront pas à l'enseignement et à la formation du personnel professionnel. Cette dernière remarque vaut autant pour le personnel administratif et le personnel de garde, que pour le personnel professionnel.

13. La profession de garde de prison est une profession qui doit être « réhabilitée ». Cette profession demande un personnel choisi; les gardes doivent honorablement gagner leur vie dans une profession qu'ils ont choisie eux-mêmes et pour laquelle ils doivent percevoir un entraînement. Nous proposons, et ceci nous semble une mesure d'urgence, qu'une école de garde soit organisée à la prison de Montréal, école qui pourrait être une école centrale pour tout le personnel non-professionnel des prisons provinciales. Nous proposons que cette école soit située sur les terrains de la prison, ou dans le voisinage immédiat et qu'elle possède tout l'équipement technique nécessaire. Le programme d'entraînement des gardes doit comprendre l'entraînement physique, administratif et autres sujets particuliers à cette profession. Mais il doit de toute nécessité comporter aussi des cours de criminologie, psychologie et psychiatrie adaptés à ce personnel. L'école devrait être dirigée par un directeur d'enseignement et les professeurs choisis parmi les administrateurs et l'équipe professionnelle de la prison. Cette école devrait concevoir l'entraînement des gardes de prison selon les lignes suivantes, à savoir qu'un garde de prison est un homme qui a à la fois la tâche difficile d'être autoritaire et juste, d'être respecté tout en respectant ceux qu'il a à surveiller. Le rôle des gardes de prison est aussi difficile que celui d'être membre d'un corps policier bien organisé et selon nous, il devrait comporter non seulement le même statut social mais aussi une rémunération matérielle équivalente à celle reçue par des corps policiers supérieurs.

14. Considérant que dans l'avenir plus ou moins rapproché, plusieurs palais de justice et prisons locales devront être construits ou reconstruits dans notre province, nous suggérons que chaque fois qu'une prison locale ou qu'un palais de justice doit être construit, une étude de la région où doivent être construites ces institutions soit faite. Nous pensons que la régionalisation des institutions pénales doit être réalisée partout où la construction d'une prison régionale (plutôt que 2 ou 3 prisons locales) présente des avantages. Là où des prisons régionales sont possibles, nous croyons que les services médicaux, psychiatriques et sociaux de cette région doivent jouer un rôle actif dans la réhabilitation des prisonniers. Quand il est désirable d'établir une prison régionale pour remplacer 2 ou 3 prisons locales, il faut situer cette prison à un point le plus près possible des services sociaux, médicaux et psychiatriques régionaux.

15. Des cliniques externes doivent être établies pour les prévenus en liberté, pour les condamnés qui après libération désirent continuer un traitement. Ces cliniques externes sont également nécessaires pour le bon fonctionnement d'un service de probation, et le service national des libérations conditionnelles.

16. L'Etat qui est responsable de l'administration de la justice, a le devoir d'éduquer la société sur les responsabilités devant les prisonniers. L'éducation populaire en matières pénales ne peut être l'oeuvre de quelques citoyens seulement, ou l'oeuvre exclusive des agences privées. La création urgente d'un service d'Etat de probation ne doit plus être considérée comme une réfor[illegible] pénale, mais comme un service qui doit exi[illegible] dans toute saine administration de la justice.

17. Une philosophie pénale et une politique criminelle adaptées aux besoins du Québec n'ont jamais été formulées; nous recommandons qu'une commission indépendante soit nommée par l'Etat pour formuler cette philosophie, et planifier cette politique. Cette commission devrait circonscrire les problèmes immédiats, y suggérer des solutions, et prévoir une planification à long terme.

★

CUIQUE SUUM

Dans Cité Libre **de juillet, nous avions le privilège de publier l'excellente étude du « Comité pour une politique fonctionnelle » — étude portant sur l'agriculture dans l'Est du Canada et que, pour tirer l'oeil, nous avions coiffée du titre limitatif « Agriculture au Québec ». Nous nous excusons de cette polissonerie journalistique. Mais il y a pis. Une erreur technique nous a fait omettre, à la liste des auteurs, le nom de monsieur Jean Fortier, mathématicien, membre du « Comité » depuis le départ l'an dernier de monsieur Raymond Breton, maintenant professeur à l'Université Johns Hopkins.**

Nous prions M. Fortier de bien vouloir nous pardonner.

La Direction

La spéculation foncière

par R. W. G. BRYANT

EN Amérique du Nord, toutes les grandes villes et surtout les banlieues portent les marques néfastes de la spéculation foncière. Il est vraiment extraordinaire de constater combien les gens qui ont pourtant horreur de la hausse des impôts de la banlieue, oublient généralement le fardeau qui leur est imposé par les transactions des spéculateurs. La collectivité paie très cher pour tout cela, non seulement pour les frais d'achat d'un terrain, mais également à cause de l'impossibilité d'aménager l'expansion des agglomérations urbaines de façon rationnelle et économique, dans de telles conditions. Tout près de El Paso au Nouveau Mexique, on doit payer $800. pour un terrain, qu'on pouvait acheter pour $9.00 en 1956. Dans la banlieue de Chicago, on paie $3,500. l'acre pour des terrain vendus 1/10 de ce prix en 1946, et ainsi de suite. C'est un tribut payé par toute la collectivité à quelques propriétaires chanceux. Il est inutile de reprocher aux propriétaires les défauts fondamentaux du système dans lequel de telles choses sont possibles. Les valeurs autour des grandes villes étant fonction du développement général de la collectivité, en toute justice et en toute logique, elles devraient appartenir à la communauté. Ce n'est pas uniquement une question de développement de la collectivité, de croissance générale de telle ou telle grande ville, qui apporte de jolis cadeaux aux propriétaires des terrains tout autour. Ordinairement, la construction d'un pont ou d'une autoroute apporte d'énormes hausses de valeur dans les territoires avoisinants.

Sainte propriété privée...

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui ont l'habitude de regarder la propriété privée du sol comme une espèce de fétiche de tribu. Bien sûr, la propriété privée du sol est une conception bien ancrée dans les moeurs et les institutions sociales de notre milieu; il faut cependant reconnaître que cette idée est loin d'être universelle et l'analyser dans la trame de l'histoire humaine. En effet, pour nous, c'est un accident de l'histoire. Elle découle de l'époque et des circonstances qui ont entouré la colonisation de l'Amérique du Nord, peu après la dislocation du système féodal en Europe qui avait apporté l'acceptation du concept relativement nouveau de la possession du sol. On ne doit jamais oublier que le système féodal, en dépit de ses défauts, reposait fermement sur un principe logique d'excellent équilibre. Toutes les terres dépendaient, au moins en théorie, du roi, représentant la communauté globale, en échange de certains services ou devoirs; chaque citoyen reconnaissait bien ses droits et ses devoirs, les uns découlant des autres. L'idée de possession individuelle du sol et de son libre usage, indépendamment de toute obligation sociale, ne devint prédominante en Occident qu'après la suppression du système, à la suite des guerres, des pestes et de l'agitation générale des sociétés européennes, aux XVe et XVIe siècles.

Mais, dans l'optique de l'histoire universelle, il y a bien d'autres sociétés qui considéreraient comme un signe de barbarie, la propriété personnelle du sol au même titre qu'une marchandise ou un morceau de tissu. La conception de la propriété privée du sol était entièrement inconnue des tribus indigènes de l'Amérique du Nord, par exemple. Pour eux, le sol était un cadeau du bon Dieu, disponible à tous les membres de la tribu. C'est pourquoi on doit accepter avec beaucoup de réserve les anecdotes de l'histoire racontant comment les Hollandais auraient acheté l'emplacement actuel de Manhattan aux indigènes au prix de quelques jouets. Il est impossible de croire que les vendeurs aient eu la moindre idée de ce qu'ils faisaient; ils croyaient vendre non pas le sol lui-même, mais le droit de s'en servir, ce qui est bien autre chose.

Toute l'histoire de la colonisation de l'Amérique du Nord tient à la collision de deux cultures, européenne et autochtone, qui ne pouvaient jamais se comprendre; mais le pionnier était fortement rattaché à l'idée de propriété privée d'un morceau de sol, d'une ferme à soi, ancienne idée paysanne transplantée à la frontière. C'est toute une histoire et au XIVe siècle surtout, le gouvernement des Etats-Unis avait pour principe que le sol devait

être propriété privée. Des millions d'acres furent donnés (joli cadeau) en forme de subvention, aux compagnies de chemin de fer pour les encourager à entreprendre la construction des voies ferrées dans les territoires encore à développer. Les « Homestead Acts » facilitaient la subdivision des vastes aires de l'ouest au profit des colons qui pouvaient démontrer leur capacité à mettre le terrain en valeur par la construction d'une maison. Les abus de ce système étaient incroyables. Par exemple, le Congrès passa une loi prévoyant l'amélioration des marécages. Dans l'Etat d'Oregon, un citoyen se dépêcha alors de se munir d'une petite péniche, qu'il fit tirer par deux chevaux à travers les terrains les plus fructueux de l'Etat, puis il s'inscrivit auprès du bureau foncier comme propriétaire des soi-disant marécages. Amusant, peut-être ! tragique, à la fois ! Même, de nos jours, les autorités publiques gardent la propriété de la moitié de l'Etat de Californie. Bien sûr, cette moitié ne comprend que les montagnes, les forêts, les aires désertes, non pas les aires développées autour des grandes villes, ou dans la vallée centrale. Ce n'est que récemment que l'idée d'aménager le domaine public, au bénéfice du public, a commencé à prendre racine dans l'esprit de l'opinion publique.

Patronne des profiteurs

Je ne parlerai pas des problèmes fonciers dans les aires agricoles et forestières, je vais surtout parler des problèmes urbains. Il existe une montagne de livres rédigés aux Etats-Unis sur l'économie foncière dans les villes, et tous leurs auteurs acceptent comme première donnée que le sol doit toujours être gardé comme une espèce de marchandise. Je ne suis pas d'accord avec ce point de vue, ni avec ce mot d'ordre si bien connu des courtiers fonciers : qu'une ville ou un conseil municipal ne doit jamais se mêler d'affaires foncières. Je ne suis pas d'accord et il est impossible d'être moins d'accord là-dessus et voici pourquoi : la valeur d'une ferme dans une aire agricole est basée sur la qualité de son sol, de sa situation, et des améliorations apportées par le cultivateur ou le propriétaire. Dans les grandes villes et aux alentours, c'est bien différent. La valeur d'une ferme de 100 acres, dans l'Ile Jésus, est de beaucoup supérieure à la valeur d'une ferme également fructueuse dans les Cantons de l'Est, et pourquoi; évidemment, la valeur du terrain sur l'Ile Jésus, n'a rien à faire avec sa valeur agricole; elle est due à l'espoir de le faire développer.

Il faut reconnaître que la valeur du terrain urbain ou suburbain comprend deux parties : *primo,* la valeur pour son utilisation telle qu'elle existe; *secundo,* sa valeur due à l'espoir de le faire développer. La valeur due à l'utilisation actuelle peut rester entre les mains des propriétaires privés, sans trop d'injustice; mais, la valeur due à l'espoir de développement est une tout autre chose. Avec tout le système contrôlé de l'utilisation du sol, l'autorité publique, gardienne du bien commun, doit nécessairement être en état de dire : « Ici nous permettrons le développement, mais là, non ». Il est impossible de contrôler la croissance urbaine sans un système de contrôle qui rendrait possible un dirigisme de ce genre. Avec notre système foncier actuel, il est impossible de dire cela, parce que le propriétaire pourrait perdre u[illegible]une, en raison du refus d'un permis de [illegible]rains, et son voisin pourrait à la fois [illegible] tune. Les Anglais ont constaté l'illogisme de [illegible] cela. Lors de la deuxième guerre mondiale, ils avaient élaboré un système de répartition des valeurs. L'application de ce système après l'Acte de 1947 tentait de séparer les deux parties de la valeur foncière et d'attribuer la valeur due à l'espoir de développement aux pouvoirs publics. Malheureusement, cet acte assez courageux échoua. Il fut d'abord saboté par les intérêts fonciers et ensuite abandonné aux dépens des malheureux citoyens qui n'avaient qu'une envie : celle de posséder une petite maison de banlieue pour laquelle, ils doivent payer une rançon aux propriétaires. De toute façon, ce système était très compliqué et difficile à administrer.

Un autre moyen de diviser les deux parties de la valeur serait par le truchement des servitudes. Aujourd'hui, on discute justement de ce système aux Etats-Unis comme moyen possible de conserver, contre tout développement incohérent, les terrains autour des grandes agglomérations urbaines. Le principe est que les autorités publiques pourraient racheter le droit de faire développer la terre et non pas la terre elle-même. Elles pourraient le faire aux fins de la récréation publique, par exemple, les parcs, ou pour conserver l'alimentation en eau des villes. Le propriétaire garderait le droit de faire usage de son terrain pour le pâturage ou l'agriculture.

Le sol : propriété municipale

Evidemment, tous ces systèmes de division et répartition ne représentent qu'une solution partielle du problème. La vérité est que la propriété privée du sol est un accident de l'histoire. La seule façon vraiment efficace de contourner les difficultés trop complexes à décrire ici, est la propriété publique à une haute échelle. Il n'y a rien de révolutionnaire en ceci : la chose est entièrement normale en Europe occidentale. La plupart des villes européennes ont gardé l'habitude de conserver et d'aménager leur propre domaine foncier aux bénéfices de toute la collectivité. Je peux citer en exemple, Rotterdam où la ville est propriétaire de la moitié de sa superficie. La ville de Stockholm est propriétaire d'une aire beaucoup plus étendue que l'aire urbaine elle-même, grâce à une politique adoptée il y a 60 ans, c'est-à-dire longtemps avant l'époque du régime social-démo-

crate, politique de rachat de tout un morceau de terrain disponible. Grâce à ce vaste domaine municipal, Stockholm a réussi à contrôler son épanouissement et son développement de banlieues d'une manière cent fois plus efficace que tous les règlements de zonage et tous les contrôles en vigueur ici. Il n'y a rien, autour de Stockholm, de semblable aux subdivisions désordonnées que l'on peut voir autour de toutes les villes nord-américaines. Coventry, en Angleterre, possède le tiers de sa superficie et en outre une vaste aire au-delà des limites de la ville. Brighton, en Angleterre, une ville conservatrice, sur les côtes de la Manche, est propriétaire d'une aire beaucoup plus vaste que l'aire de la ville, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses limites. Les terres à l'extérieur furent rachetées, il y a longtemps, dans le but de les préserver du développement, pour deux raisons : 1) sauvegarder la beauté naturelle des collines qui entourent Brighton, ressource précieuse et irremplaçable, vue la réputation de la ville comme station estivale; 2) protéger les sources d'eau. Liverpool, en Angleterre, est propriétaire d'un domaine municipal soigneusement conservé et développé pendant des siècles. On peut citer maints exemples de ce genre. Evidemment, les courtiers fonciers des Etats-Unis ne sont pas sur la même longueur d'ondes que les autorités de ces villes, lorsqu'ils disent que les affaires foncières ne relèvent pas des villes.

On peut diviser la propriété municipale en deux parties : *primo*, les aires de la banlieue; *secundo*, les aires à l'intérieur de l'aire bâtie. Il est normal pour la ville, dans les exemples que j'ai cités, de garder la propriété de son domaine. Là où l'entreprise privée entreprend des développements, ce qui est également normal, la ville négocie des baux à longue échéance ou (« Building Leases »). En comparaison avec la propriété simple du sol, les avantages de ces baux à longue échéance sont doubles. Par ce système de développement, il y a d'abord la possibilité d'une gouverne efficace, et deuxièmement, la collectivité garde le bénéfice des plus-value et de l'accroissement de la valeur du sol, bénéfice découlant du développement général de la collectivité. C'est de la justice pure et simple.

La pagaille à Montréal

Je ne veux pas élaborer sur le sujet du contrôle; je parlerai plutôt des valeurs foncières. Il faut cependant souligner que dans le grand Montréal, nous voyons actuellement, tant dans le centre de la ville que dans la banlieue, les effets néfastes d'un contrôle inadéquat pour assurer un développement logique, intégré, économique et efficace. C'est le prix d'une politique inconsciente, selon laquelle le développement doit être relié aux lotissements actuels qui n'auraient rien à faire avec les besoins d'un développement équitable. Dans le centre de la ville, nous voyons le gratte-ciel de Place Cartier, au coin de Peel et Sherbrooke, s'élevant en face de l'Hôtel Royal Embassy. Nous avons des édifices superbes récemment achevés ou encore en chantier, mais construits, hélas, sans aucun plan coordonnateur et sans aucune possibilité de réaliser un ensemble rationnel et intégré. L'autorité planificatrice doit être munie du pouvoir de dire : « Là, nous voulons faire construire un gratte-ciel, et là, un immeuble à deux étages », selon les normes de l'art urbain.

Par contre, à Rotterdam ou à Coventry, ou dans n'importe quelle aire à renouveler dans les villes anglaises, la municipalité restant propriétaire des terrains à bâtir, peut élaborer un plan d'ensemble pour le tout, en trois dimensions. Ce n'est pas une idée nouvelle. Citons l'exemple bien connu en Angleterre de la ville de Birmingham. Feu Joseph Chamberlain, le père de Neville, (ce fut d'ailleurs l'une des choses les moins heureuses qu'il a faite que de devenir père de Neville Chamberlain), était bien connu pour ses belles réalisations. Il a été « Lord Mayor » de Birmingham, vers la fin du siècle dernier. Il fit énormément pour cette ville et l'une de ses tâches fut l'ouverture de Corporation Street, à travers les taudis, pour l'extension du secteur central des affaires, qui était tout à fait insuffisant à cette époque. La ville ne disposait pas alors de pouvoirs légaux pour effectuer une telle opération, et dut instituer une loi spéciale, la « Birmingham Corporation Act », pour exproprier les propriétaires des taudis, et pour céder à bail des terrains à aménager sur la nouvelle propriété municipale. Le résultat fut une voie ordonnée et assez belle, avec cet air « grande ville » dont Birmingham a été privée jusqu'à la reconstruction des années '50. L'échéance des baux détenus par le Conseil de la ville lui donne maintenant le privilège de mener à bien une reconstruction globale de tout le secteur, avec un droit de regard absolu sur les constructions de l'entreprise privée. De plus, l'énorme plus-value des terrains depuis 1870 appartient maintenant à ses propriétaires normaux, c'est-à-dire la ville et ses citoyens. Le nouvel aménagement en chantier actuellement comporte des baux de 75 ans. Le directeur du domaine foncier de la ville de Birmingham est l'un des chefs de département parmi les plus importants du service municipal. En Angleterre, c'est tout à fait normal. Les constructeurs et entrepreneurs privés ont très peu à se plaindre de cet état de choses : ils peuvent économiser les frais de rachat des terrains à bâtir au prix complet, et consacrer leurs ressources financières à la construction elle-même. Pour les entrepreneurs, peu importe que le tout devienne propriété de la ville après 75 ou 99 ans, si l'on tient compte de cela dans le financement de la construction. On peut s'imaginer les résultats pour Montréal, si la ville se trouvait propriétaire de toute l'aire centrale. On pourrait songer à créer des espaces libres, d'autres carrés

Dominion, là où l'espace manque, et organiser l'emplacement des gratte-ciel selon un plan rationnel, ce qui est évidemment tout à fait impossible dans l'état actuel des choses. On pourrait à la fois, comme à Coventry, ou Birmingham, songer à créer des emplacements à deux ou trois paliers pour la séparation des véhicules et des piétons, ce qui est ici très difficile, vu le découpement en miettes de la propriété actuelle du sol. Même chose dans la banlieue. Une ville comme Rotterdam ou Stockholm détient un droit de regard assez étendu sur le développement de la banlieue grâce à sa propriété du sol. C'est plus efficace que tous les règlements de zonage du monde.

Un mot de Churchill

Songeons aux effets financiers. Le sol est un atout de toute la collectivité. Winston Churchill l'exprima très justement dans un discours prononcé à Edimbourg bien avant la première guerre mondiale. Quelques-uns de ces mots sont encore dignes d'être cités, parce qu'ils expriment une vérité authentique: « la terre qui est une nécessité de la vie humaine, la source originelle de toute la richesse, mais qui est strictement limitée dans sa superficie par la nature et fixée quant à sa situation géographique, est différente de n'importe quelle autre espèce de propriété. Le monopole foncier n'est pas le seul monopole, mais il est de beaucoup le plus grand, et c'est un monopole perpétuel, mère de toutes les autres espèces de monopole. On ne peut pas mettre les bénéfices de la propriété du sol à côté des bénéfices normaux tirés par un homme d'affaires ou par un professionnel de l'exercice de son métier ou la conduite réussie de ses affaires; il mérite quelque chose de la collectivité et retire un bénéfice légitime. Mais les détenteurs de terrain autour des grandes villes ne sont pas du tout dans la même catégorie, parce qu'ils ne contribuent en rien à la valeur de la communauté. » Henri George le reconnut aussi bien dans ses propos pour une taxe ou impôt unique sur les valeurs foncières, c'est-à-dire les valeurs du sol et non pas des immeubles rattachés au sol. On peut baser l'idée de la propriété publique du sol sur une philosophie fondée sur les actualités sans porter aucune entrave à la libre marche de l'entreprise individuelle; c'est entièrement possible pour l'entreprise privée de collaborer d'une façon harmonieuse avec les autorités publiques pour ce qui est du développement, comme on le fait d'habitude aux Pays-Bas ou en Angleterre. En cela il n'y a absolument rien qui entrave l'opération du marché et les lois ordinaires de l'économie. Je ne fais pas ici de philosophie, je soutiens tout simplement que, dans une société bien organisée, et ayant une juste conception des valeurs et des limites entre l'intérêt public et l'intérêt privé, des transactions de la nature de celles conclues par la Commission scolaire protestante du grand Montréal ou M. Hornstein ne seraient pas possibles . En effet, pourquoi permettre à des individus d'exercer un chantage aux dépens de la collectivité, seulement en raison du fait qu'ils ont eu la chance de devenir propriétaires de tel ou tel morceau de terrain dont la collectivité a besoin, lequel besoin en a haussé la valeur ? Cette hausse de valeur ne dépend pas de l'action d'un propriétaire mais bien de la croissance générale de la communauté. Je n'insinue pas qu'on doive bouleverser toute la structure sociale; je considère seulement que nos pouvoirs publics doivent faire face à la réalité, et établir une politique propre à développer un domaine public, à l'intérieur des grandes villes et dans les banlieues. Ce domaine public devrait être aménagé dans le double but de réglementer le développement et de sauvegarder, au profit de la collectivité, les valeurs essentiellement dues à l'urbanisation et au développement général du Québec contemporain. ★

●

Quelles sont donc, en dernière analyse, les vérités de l'homme ? Ce sont ses erreurs *irréfutables*.

Nietzsche,
"Le gai savoir", Idées, Paris, 1964

Les temps d'un festival

par *Yerri KEMPF*

TOUT au long du Festival de Cinéma — le sixième déjà ! — j'ai d'abord été frappé par le pouvoir extraordinaire de la technique cinématographique, capable de transformer l'écran en miroir magique de haute précision. Ce qui se reflète dans ce miroir appartient tour à tour à la réalité la plus objective et au rêve le plus sublimé. Aussi est-il difficile de trouver une définition qui englobe le champ des possibilités presque infinies du septième art. Fabriquer de la durée avec de l'espace m'apparaît être la loi la plus générale de cette activité et tout film est une sorte de continuum espace-temps. C'est au niveau du contenu que s'effectue la différenciation, puisque chaque continuum fait appel à un temps spécifique : entre le temps de MacLaren et le temps de Zurlini, il y a plus qu'un monde ! Mais chaque temps engendre sa logique et c'est en fonction de cette logique qu'il faut juger chaque continuum, c'est-à-dire, chaque oeuvre, qu'il s'agisse d'un court ou d'un long métrage. Hélas, la perception de cette logique est fonction d'un sentiment qui appartient en propre à chaque spectateur et lui impose ses partis pris, ses aveuglements comme sa clairvoyance. Il y a toujours un moment où juger signifie poser un acte de foi. Je ne me crois pas infaillible, mais je suis bien obligé de faire confiance à mes réactions. Tout ce que je puis dire de celles-ci, c'est qu'elles partent d'un goût invétéré du cinéma et que ni les modes, ni les rapports personnels ne troublent volontairement mes jugements.

Du cinéma pur

Je disais plus haut : « fabriquer de la durée avec de l'espace. » Il faut toutefois préciser que cette définition a subi une profonde altération par le passage du cinéma muet au parlant. Le son collabore à la création de la durée filmique et on peut même considérer que la structuration rationnelle de cette durée s'alimente davantage par la voie auditive. Le grand créateur de cinéma doit donc coordonner le rythme visuel et la dialectique de l'ouïe, et sa réussite s'inscrit dans une parfaite intégration des deux sources de son inspiration. La forme la plus pure de cette intégration aboutit au cinéma d'animation abstraite dont Norman MacLaren est reconnu le grand prêtre un peu partout à travers le monde, comme vient de le prouver l'hommage qui lui fut rendu cet été à Annecy, à l'occasion des Journées Internationales du cinéma d'animation. Il est donc particulièrement significatif que notre sixième Festival montréalais ait été placé sous le patronnage de l'enfant prodige de l'ONF et que nous ayons enfin célébré fastueusement sa gloire.

McLaren le Magicien

Les organisateurs du Festival méritent une mention spéciale pour la remarquable exposition McLaren qui a permis au public — un public clairsemé, me dit-on — de pénétrer dans le laboratoire de notre merveilleux magicien. Il y avait réuni là les principales étapes d'une recherche de trente ans. C'est passionnant d'assister au long et sûr cheminement de ce génie authentique. On s'aperçoit que guidé par une intuition de somnambule, McLaren a mis à nu les mécanismes du cerveau et a réussi à ajuster le foudroiement de son invention au rythme même de notre fonctionnement mental. On ne peut s'empêcher d'évoquer l'ombre de Pythagore qui proclamait il y a plus de deux mille ans que tout est dans les nombres. En effet, l'art du créateur de « Mosaïque » est d'abord une approximation mathématique. On découvre comment à partir de son travail sur la pellicule, McLaren cerne les lois optiques au plus près et parvient à intégrer comme par sorcellerie son paradis intérieur trait par trait, couleur par couleur... « Il n'y a pas de détail dans l'exécution », affirmait Valéry. Quelle illustration plus probante invoquer que l'oeuvre de McLaren ! Nous sommes là aux sources de la création poétique. L'espace jaillit et s'avoue temps pur et sur l'écran un oiseau de feu picore le nombre d'or. Ainsi telle Ariane, McLaren nous

a tendu le fil de son oeuvre à travers toutes les séances du festival. Il a en été l'enchanteur et le diamant suprême.

J'ai aussi beaucoup, beaucoup aimé les deux oeuvres de Piotr Kamler, l'une tourbillonnant en buissons ardents autour de l' « Hiver » de Vivaldi; l'autre, « Galaxie », soufflant des noces d'étoiles sur un écran, transformé en Voie Lactée. Le cinéma d'animation, c'est la poésie du septième art et je le crois promis à un avenir considérable. Il y avait aussi quelques excellents dessins animés où l'humour se taille une place de choix. Il convient de noter que l'apport des pays d'au-delà du rideau de fer s'y est révélé particulièrement réussi.

Films à temps objectif

Les deux mamelles du cinéma objectif sont la psychologie et la sociologie. Il faut tout de suite ajouter que si tout ce qui est sociologique jouit pour le moment d'une plus value évidente, la psychologie par contre a plutôt mauvaise presse. Ainsi fait-on la petite bouche devant le travail sensible et intelligent de l'Espagnol Manuel Summers, alors qu'on porte aux nues le brillant reportage de l'Italien Rossi. Il est vrai que « le moment de vérité » étale au grand jour les motivations économiques de la tauromachie. On semble avoir appris avec stupeur que les impresarios aiment beaucoup les sous-sous, ce qui est évidemment d'une haute originalité et tout à fait « valable » ! En tout cas autrement humain et engagé que les tribulations d'un gentil bourgeois espagnol déchiré entre deux femmes. En outre, « Le jeu de l'oie » de Summers s'achève par le triomphe de la femme légitime, et ceci en insistant lourdement sur le poids de l'enfant. Quel horrible conformisme à une époque où l'on organise de si charmantes garderies d'enfants et où les assistantes sociales ne demandent qu'à se rendre utiles ! Heureusement que « Le bonheur » d'Agnès Varda est venue par la suite mettre bon ordre à tout cela. Ce qui fait que ce qui passait pour banalité chez l'un, devient transfiguration du quotidien chez l'autre. Il faut être de son époque que diable !

Vivre sa vie, quel problème !

En réalité, le film de Summers qui fait penser à « La peau douce » de Truffaut, constitue cependant une analyse plus approfondie des métamorphoses des sentiments chez les trois principaux intéressés. Summers connaît fort bien la psychanalyse et en use avec une discrétion habile. Le charme du film doit beaucoup à l'interprétation émouvante de Sonia Bruno qui ruisselle de tendresse et de fraîcheur. « Le jeu de l'oie » n'est certes pas un grand film, mais il nous apporte un témoignage très honnête sur la bourgeoisie espagnole qui ressemble bien sûre à toutes les bourgeoisies du monde.

Avec Varda, nous pénétrons dans un milieu plus populaire. On connaît la précision des coups de caméra de cette cinéaste et le goût raffiné de sa vision. Elle a cueilli pour nous de jolies images des alentours de Paris. En particulier, les pique-niques sont très réussis. On songe au pinceau de Berthe Morisot. L'histoire qui va un peu à la dérive et semble par moment sombrer dans la guimauve des hebdomadaires féminins, du genre « Elle », dont il est d'ailleurs question un moment dans le film, prend brusquement une autre dimension : c'est lorsque le charmant menuisier, croqueur de pommes, avoue à sa femme que justement il croque ailleurs; à ce moment précis, une ombre passe. Oh, c'est très furtif et c'est là qu'on reconnaît le grand art d'Agnès Varda : nous sommes au-delà des apparences et l'abîme d'un coeur blessé à mort s'est entr'ouvert un court instant. L'innocent polygame ne se doute de rien, lui : il continue de croquer avec gourmandise . . . Agnès Varda joue le jeu jusqu'au bout et nous assistons à la reconstitution du foyer, la maîtresse se substituant, le plus naturellement du monde, à la « chère disparue ». Cela ressemble plus à un film à thèse qu'à une saisie authentique de la vie. Et ceci, malgré le vérisme des détails et le parfait naturel des dialogues. Encore est-il bon que le cinéma nous pose ce genre de problème qui nous incite à remettre en question le côté mécanique de notre comportement et à nous interroger sur ce qu'il est convenu d'appeler la morale . . .

Cette remise en question m'a paru beaucoup plus réussie dans le premier film de René Allio : « La vieille dame indigne. » On sait que le film est inspiré d'une nouvelle de Bedthold Brecht, orfèvre en la matière, il est vrai. L'idée est très simple : une vieille dame perd son mari et, n'ayant plus d'obligations familiales impératives — tous les enfants sont mariés et établis — elle décide de repartir d'un pied nouveau et de « vivre sa vie », comme dirait Godard. Et c'est à cette découverte émerveillée d'une vie nouvelle que nous assistons. D'une vie nouvelle différente, bien sûr, qui ne se passe pas uniquement devant les fours et la lessive. Sylvie — qui est octogénaire — apporte à son personnage une lucidité et une tendresse incomparables. Nous la voyons déguster une glace, se promener en calèche, se lier avec des gens « non fréquentables », et tout ceci avec un naturel qui pulvérise tout conformisme. Nous dégustons la vie avec elle. Quel festin ! Notre joie ne serait pas complète, si Allio ne nous montrait pas en plus l'effarement et le scandale que provoquent les agissements de Mémé chez les « honnêtes gens » que sont ses enfants . . . Des enfants dans la cinquantaine et qui ont pignon sur rue. C'est une jolie démystification, et sans la moindre hargne, sans le moindre prêchi-prêcha.

Tout est à peine indiqué. Juste ce qu'il faut. Une phrase. Un sourire entendu. Un clin d'oeil. Sylvie excelle dans ce travail. Elle remet les choses en place sans avoir l'air d'y toucher. Par moment, elle me faisait penser à Buster Keaton, en particulier au cours de certaines scènes avec un des fils ou encore avec le petit-fils mordu du jazz. En une réplique, elle jette à terre la façade des bons sentiments. C'est du beau boulot. Cousu main et il faut espérer qu'Allio tournera beaucoup d'autres films, d'autant plus que ses images de Marseille et de la côte sont d'une grande beauté et d'une originalité totale.

Les Russes aussi nous ont envoyé un film du type réaliste, réalisme socialiste s'entend. C'est le produit standard. Les bons sentiments coulent à ras bord. Ca à l'intérêt de nous montrer comment vit le camarade soviétique. Au point de vue cinéma, c'est sans intérêt. C'est bien simple, on se serait cru à la télévision. Quelques épisodes d'un roman-savon. Je comprends que les Russes tournent ce genre de films : nous avons nos navets, ils ont les leurs. Pourquoi les envoient-ils à un festival international, et surtout, pourquoi le jury du festival a-t-il accepté ce film ? Mystère et consternation.

Le cinéma-vérité anglais

Les films dont il vient d'être question sont du type réaliste et entendent nous présenter la vie telle quelle. Toutefois il s'agit d'une reconstitution qui s'effectue en fonction d'un choix, imposé par le déroulement d'une histoire. « Four in the morning » pousse le réalisme encore plus loin, puisque son metteur en scène, Anthony Simmons découpe des tranches de vie et son temps tend à coïncider avec le temps réel, ce qui n'est le cas ni chez Varda, ni chez Allio. Leur reconstitution stylise la réalité en utilisant l'ellipse. Simmons colle de très près à ses personnages, il tente de recueillir la durée propre de chaque état l'âme, mais même en s'imposant ce genre d'objectivité, il y a tout de même intervention du metteur en scène, ne serait-ce que dans le choix des tranches de vie. Celles retenues par notre Anglais veulent traduire l'incommunicabilité, un des thèmes les plus rebattus de notre époque. Nous assistons aux vaines tentatives d'êtres qui ne parviennent pas à se rejoindre. Henri Jeanson avait résumé tout ça bien avant qu'on se mêle d'en faire du cinéma. Il avait dit : « En amour quand une horloge avance, c'est l'autre qui retarde ! » C'était drôle, ce qui n'est guère le cas du film de Simmons. Son effort, pourtant de bonne qualité, ne semble pas avoir enthousiasmé les foules. Il est vrai qu'il y avait également dans ce « Four . . . » une insistance maladroite sur le fonctionnement de la morgue : la toilette d'un cadavre, ça manque forcément d'attrait et au lieu d'avoir un goût tragique, ça sent le mélo.

Le temps de l'histoire

Toujours dans la ligne réaliste, signalons encore deux films italiens : « Les soldatesses » de Zurlini et « Viva Italia » de Rossellini. Là, le cinéma se veut historien. Zulini nous raconte un épisode de l'occupation de la Grèce par les héros du Duce. C'est plus exactement l'offensive de la braguette, tandis que Rossellini nous fait assister à l'épopée garibaldienne, qui fut à l'origine de l'unité italienne. Bien sûr, il n'est jamais inutile de montrer, de stigmatiser la connerie et l'horreur de la guerre et certaines séquences des « Soldatesses » sont à cet effet exemplaires. Toutefois, cette chronique ne fait que s'ajouter à tous les films de ce genre, sans y apporter une note très personnelle. A signaler toutefois la remarquable interprétation de toute l'équipe. C'est du solide. J'ai constaté avec plaisir que Anna Karina ne perd pas son pouvoir d'envoûtement, loin de son metteur en scène attitré, Godard. Quant au beau visage de Marie Laforêt, c'est celui d'Antigone. Elle incarne l'intransigeance indomptée. Indomptable. Ceci dit, il est peut-être bon de montrer comment se présente en temps de guerre, ce qu'on appelle par un charmant euphénisme : le repos du guerrier. C'est un côté dégueulasse de la guerre qui mérite certes un peu de publicité.

Rossellini de son côté a largement utilisé la guerre. Une bonne guerre, il est vrai où l'on meurt pour la bonne cause. Mais on y crève tout aussi bêtement tout compte fait. L'auteur de « Païsa » n'a pas chercher à édulcorer sa fresque, encore qu'on y sente une volonté d'exaltation qui pousse inexorablement ce très beau film vers l'académisme et les honneurs officiels. Je n'ai pu m'empêcher en passant de noter combien les metteurs en scène italiens se révèlent de vrais foudres de guerre sur l'écran. Heureusement que Mussolini ne leur a pas confié la direction des opérations autour des années quarante, quarante-quatre. Les armées de la liberté, elles auraient été fraîches !

La vérité à l'heure sociologique

J'ai déjà dit un mot su sujet du « Moment de la vérité », version Rosi. J'avais beaucoup aimé son premier long métrage : « Salvatora Giulano ». Il y avait là une économie de moyens, une force qui tirait son pouvoir d'une profonde connaissance de la mentalité sicilienne. Or, il m'a semblé que cette force perdait une bonne partie de son efficacité dans les arènes d'Espagne. Là où Rosi nous montrait le vrai visage de la Sicile en une image, il en accumule une demi douzaine pour approcher le coeur farouche de l'Espagne. Et cette Espagne demeure très conventionnelle : les processions et les courses. Bien sûr, le goût du faste apparaît avec la même insolence dans les cérémonies qu'elles soient religieuses ou tauromachiques et derrière ce faste se transmet une

misère séculaire. Rosi a tiré de beaux effets visuels de cette opposition : ses images sont splendides. Toutefois je n'ai jamais éprouvé la sensation de pénétrer derrière la mascarade et d'en saisir le sens profond et c'est là sans doute une limite de l'approche sociologique. Des hommes pauvres, il y en ailleurs qu'en Espagne. En Sicile par exemple. Et en Sicile également règne une foi qui doit presque tout à la superstition et qui se repait de luxe ostentatoire. Mais il n'y a que les Espagnols qui meurent d'affronter le taureau. Pourquoi ? Le jeu de vérité avec la mort se situe au niveau de l'instinct le plus profond de l'âme espagnole, instinct qui entraîna Don Quichotte et qui continue d'entraîner les foules en délire vers un absolu que ne contient ni l'autel, ni l'habit de lumière. C'est cet absolu qui échappe aux caméras de Rosi si bien qu'il n'a pu ramener dans les rets de sa pellicule que l'imagerie d'Epinal de Sancho Pança.

La faim et la soif du monde

Cette vérité d'un peuple, « Sècheresse » nous la livre par contre avec une simplicité bouleversante. Cette vérité, c'est la faim, la douleur, l'injustice. C'est un chien qu'on tue et un flic qui court encore. On parle volontiers et souvent d'un danger communiste en Amérique du Sud. Il faut avoir vu le film de Dos Santos pour se rendre compte à quel point la détresse du peuple brésilien se situe bien au-delà de toute idéologie. Il y a état d'urgence, non pas pour instaurer la « Great Society » et encore moins pour escalader le ciel d'Asie. Il y a état d'urgence pour mettre un peu d'humanité parmi les hommes. Un tout petit peu d'humanité, car, ne l'oublions pas, ce film qui nous vient du Brésil aurait pu être tourné sur une bonne partie du globe : Il y a plus d'un milliard de sous-alimentés sur notre planète. Plus d'un milliard d'êtres humains qui vivent dans le dénuement le plus complet. Les images de la misère, du miserere brésilien, dépassent le but du Festival et nous rappellent cette terrible vérité : la faim et la soif des hommes.

Temps subjectif

Le temps subjectif est celui du poète et il est tout à fait remarquable de constater à quel point l'objectif de la caméra sait se mettre au service de la sensibillité lyrique d'un Godard ou d'un Vilardebo. A partir d'images prises dans la réalité, ces cinéastes inventent un univers personnel et nous l'offrent avec générosité. Carlos Vilardebo, d'origine portugaise, mais formé à l'écol ede Paris, nous a présenté son premier long métrage. Je crois qu'il s'agit d'un événement important dans l'histoire du cinéma. Déjà son merveilleux court métrage : « La petite cuillère » nous avait signifié l'existence d'un véritable poète. Cette existence s'épanouit avec magnificence dans « Les îles enchantées ». Inspiré par la prose somptueuse de Melville, Vilardebo a illustré en même temps ces vers rimbaldiens :

« Elle est retrouvée.
Quoi ? L'éternité !
C'est la mer allée
Avec le soleil. »

On a pourtant souvent usé des sortilèges de la mer, mais encore jamais, on en avait à ce point retrouvé et chanté le sens mythique. C'est que pour Vilardebo mer et mère se confondent et que son film est en réalité une projection sublime du complexe d'Oedipe. Nous assistons au fameux retour à la mère, cher à Freud et ses fidèles. Il s'agit en quelque sorte d'un temps arrêté, qui se veut contemplation, beauté immobile. Platon aurait aimé ce film. Quelques séquences sont particulièrement réussies, surtout celle où la mer emporte le mari — le Père — avec une violence tellurique. C'est pendant un court instant le déchaînement des profondeurs qui installe la mère dans une solitude totale. Amalia Rodrigues prête à cette mère les traits graves de son beau visage. Survient Oedipe : c'est un androgyne lunaire. Il vit l'extase amoureuse avec une ambiguité désarmante et désarmée. Le film s'achève en toute beauté par la vision de chiens se noyant dans les flots, tandis que le bateau s'éloigne ayant une inoubliable figure de proue : Amalia Rodrigues. Carlos Vilardebo est un metteur en scène avec lequel il faudra désormais compter. Il entraîne le cinéma dans les eaux des grands fonds mythiques, ces eaux qui abreuvèrent jadis Homère.

Godard lui est très connu. On peut même dire, très méconnu. Chacun de ses films crée automatiquement deux camps : celui des admirateurs et celui des détracteurs. Ce qu'il y a de rassurant — c'est Claude Jutra qui me le faisait remarquer — c'est que ce ne sont jamais les mêmes qu'on retrouve dans chacun des camps. « Alphaville » maintiendra sûrement cette tradition. C'est un très beau poème où l'on retrouve l'écriture « absurde », chère à l'auteur des « Carabiniers » et aussi ses hantises permanentes : l'amour, l'aliénation sémantique, l'avenir inhumain . . . Une fois de plus, il a enluminé le visage de Karina avec un lyrisme fou. J'ai même toute une hypothèse sur les motivations inconscientes de ce film. Je me demande en effet si cette charge délirante contre le monde cibernétique n'est pas une violente mise en accusation du monde réel qui se rit des désirs de Godard et qui lui a enlevé l'amour de Karina ! Ce n'est qu'une hypothèse, mais elle me semble donner à « Alphaville » une dimension humaine plus convaincante, dimension que justement lui refusent les détracteurs qui trouvent tout ça puéril et gratuit. Bien entendu, les inventions visuelles fourmillent et la désinvolture de Godard s'en donne à coeur joie. C'est un

régal pour ceux qui aiment ça. Et l'auteur d' « A bout de souffle » continue vaillamment à se battre pour l'amour. Personnellement, je ne saurais l'en blâmer.

C'est également l'écriture absurde qu'utilise Jerzy Skolimovski dans son premier long métrage « Walk-Over » et là encore nous avons affaire à une oeuvre de protestation. L'Histoire avec un grand H nous apprend que les rapports entre Russes et Polonais ont toujours laissé à désirer. Il semble qu'il s'agisse d'incompatibilité d'humeur! Incompatibilité qui trouve un nouvel exutoire dans l'opposition à la dictature bolchevique. La Pologne que nous présente « Walk-Over » est une Pologne dirigée par des technocrates sans coeur. Il n'y a plus de place pour la poésie et c'est l'ingénieur, le grand homme. A lui, le gâteau, les appartements de luxe. Quant au peuple, il vit dans des maisons communautaires. Pour le distraire, on organise des combats de boxe truqués. Tout au long du film, il est question de montres. Tout le monde cherche l'heure qu'il est. La montre russe est très demandée, mais la Pologne à l'heure russe n'est pas heureuse. C'est du moins ce qui s'inscrit en filigrane derrière les images farfelues de ce film. Toutefois, le simple fait que Jerzy Skolimovski ait obtenu l'autorisation de s'exprimer de la sorte prouve que la déstalinisation sévit aussi sur les bords de la Vistule, ce qui nous rassure non seulement en ce qui concerne l'avenir de ce grand pays, mais aussi en ce qui concerne celui de son cinéma : indéniablement, nous avons affaire dans « Walk Over » à un tempérament original qui maîtrise déjà assez bien sa caméra. Skolimoski, un nom à suivre.

Temps imaginaires

Trois films : « Le manuscrit de Saragosse » (Pologne) « La chronique d'un fou » (Tchécoslovaquie) et « Kwaidan » (Japon) se situent à la fois hors du temps objectif comme du temps subjectif : ils nous envoûtent avec un temps imaginaire. Il s'agit pour chacun de ces cinéastes de la création d'un univers romanesque, univers qui défie les lois de la pesanteur et qui échappe aux coordonnées du réel. Le premier, signé Woiciech J. Has, s'inspire d'un roman picaresque de Jan Potocki. Nous nous trouvons transporté dans une Espagne fabuleuse et dès les premières images, tout de suite admirables, nous plongeons dans un autre monde. La photographie a la beauté des gravures de Holbein le jeune. C'est un enchantement. Il est d'ailleurs constamment question de sortilèges, de fantômes, de cabale et les personnages vivent le surnaturel avec la même vérité que leurs aventures réelles. Celles-ci se succèdent, s'engendrent les unes les autres, ne cessent d'épanouir le rêve au sein d'une atmosphère de mille et une nuits. L'aisance de ce cinéaste est stupéfiante. Décidément le cinéma n'a pas fini de nous étonner. A noter que ce film polonais, tiré d'une oeuvre d'imagination nous apprend plus sur l'Espagne que les documents objectifs de MM. Rosi et Summers. Encore un mot au sujet du « Manuscrit de Saragosse » : l'humour n'y perd jamais ses droits et le rire ajoute encore au bonheur du public.

« Chronique d'un fou » prouve, s'il était besoin, l'influence déterminante qu'exerce Trnka sur le cinéma tchèque. En effet, Karel Zeman met le long métrage à l'école du cinéma d'animation et nous passons allègrement de scènes de dessins animés à des scènes réalistes. Le dosage de ce coquetel est fort réussi et dispense un plaisir rare. C'est une sorte de « Fanfan la Tulipe » d'Europe centrale qui livre ses batailles entre deux mondes qu'unit une fantaisie débridée. Il y a là-dedans une constante joie de vivre qui traite les malheurs de la guerre par la dérision et le gag. Vu dans cette optique, l'homme apparaît comme un grand enfant inconséquent que le vent politique fait valser dans tous les sens. C'est une valse gaie . . . dans le royaume de Zeman.

Enfin, il y a « Kwaidan ». Précédée d'une réputation prestigieuse, j'attendais trop de cette oeuvre. Pourtant nous avons pu voir quelques moments de cinéma exceptionnel et le génie de Kobayashi est indéniable. En particulier la bataille navale qui s'achève par le suicide collectif de la cour impériale est un morceau d'anthologie. Le raffinement japonais atteint dans ces images la suprême perfection. C'est une chose qu'il faut avoir vu : la mer-nirvâna accueillant les corps qui tombent comme des fruits mûrs. C'est sublime. Toutefois malgré la beauté hiératique de chaque plan, j'ai ressenti par moment une sorte de vertige, comme si le temps japonnais m'échappait et désertait l'écran : il n'y avait plus de vie, mais un catafalque superbe et vide. Ce qui n'empêche Kobayashi de rendre vivante la mort elle-même : je songe à l'admirable femme des neiges. Mythe et réalité sont si indissolublement mêlés qu'on ne sait plus où finit l'un et où commence l'autre. Le septième art se révèle art de fascination et une fois de plus le cinéma japonais nous impose un des plus grands imagiers de notre temps : Kobayashi.

Le concours canadien

On sait que le Festival est aussi l'occasion d'une confrontation des produits du crû. Cette confrontation est une heureuse amorce pour dégager les caractéristiques de nos productions. C'est évidemment l'ONF qui se taille la part du lion et l'apport du cinéma indépendant demeure faible. Je me propose de consacrer un article plus élaboré à cet état de chose et d'essayer d'en rechercher les motivations profondes : il faut bien que les insuffisances du cinéma canadien aient une cause !

Je n'ai pas vu tous les courts métrages présentés, mais je ne pense pas que ceux que j'ai ratés s'inscrivent en faux contre ce que je vais dire : le cinéma canadien a un oeil, mais pas d'oreilles ! Je m'explique. Aussi longtemps qu'il s'agit de faire de la belle image, de soigner le cadrage, de faire un montage percutant, tout va bien. Mais quand il faut ajouter du texte à tout ça, il n'y a plus personne : les mots sont maladroits, prétentieux et n'ont qu'un rapport vague avec l'image. Ce qui fait que le reportage sur le tour du Saint-Laurent aussi bien que le vol des oies sauvages n'existent que visuellement. Ce qui n'est déjà pas si mal, me direz-vous. C'est que malheureusement ça ne suffit pas pour réussir un long métrage. M. Arthur Lamothe nous en a asséné une nouvelle preuve avec ses cent mille verges de béton armé et de neige qui fond mal. J'ai parlé au début de cet article d'une certaine logique interne de la durée filmique. La logique du film de Lamothe, c'est du « chewing gum » : on tire, on tire là-dessus, si bien qu'on massacre la seule trouvaille du film : la danse des bouteilles. Quant au texte, il oscille entre la platitude et le grotesque avec une prétention confondante. Une prétention à subjectif. J'ai beaucoup souffert en assistant à la projection de « La neige a fondu sur la Manicouagan » Beaucoup. Car j'aime bien Arthur et je souhaite de tout mon coeur le succès plutôt que l'échec. Mais ce serait rendre un mauvais service et à Lamothe et au cinéma canadien que de l'encourager dans cette voie : elle est sans issue. Un texte ne s'ajoute pas après coup comme un peu de moutarde pour corser la chose.

Le court métrage de Gagné : « Lettre à un funambule" est atteint de la même maladie. Quant à l'« Homme stratifié » — qui s'est mérité les seules huées du festival — il contient peut-être un élément de réponse aux impuissances du cinéma canadien. Dans cette projection viscérale d'un sado-masochisme puéril s'exprime le désarroi d'une inconscience au seul du réel. Ça grouille C'est larvaire et la science-fiction appelle vainement Lautréamont à son secours. Seul le mauvais goût acccourt : il s'avère prodigue.

L'heureuse surprise

Par bonheur, Gilles Carle est venu apporter un démenti à tout ce que je viens d'écrire : son film prouve que le long métrage canadien n'est pas entièrement dans les limbes. Il y avait déjà « Pour la suite du monde »,voici : « La vie heureuse de Léopold Z. » Le public a ovationné le film et son auteur. Je le comprends : pour la première fois une oeuvre de fiction respire, vit, se tient sur ses deux pattes. Gilles Carle use d'une écriture personnelle. Il a la caméra poétique et le travelling rigolard. Et surtout, il aime ses personnages. Ça se sent dans son film. Il ne raisonne pas sur l'aliénation, sur l'ennui, sur Dieu sait quoi encore. Il montre la vie de tous les jours à Montréal. Il a créé avec son Léopold le premier Canadien français de l'écran qui puisse dire au monde : « Je vis. J'existe. Ça ne va pas tout seul, mais je me défends. Et le Père Noël, je me le fais tout seul. Comme un grand. » Bravo Gilles Carle, vous êtes sur la bonne voie. Et le cinéma canadien avec vous.

M PIERRE TANGUAY 99 99
931 RUE PRATT
MONTREAL 8 PQ CAN





PROGRAMME DE PUBLICATIONS
de la
COMMISSION DU CENTENAIRE

SUBVENTIONS AUX AUTEURS ET ASSOCIATIONS

La Commission du Centenaire annonce un programme d'aide aux auteurs canadiens destiné à encourager la publication d'ouvrages canadiens à l'occasion du centenaire de la Confédération. Ce programme sera réalisé en collaboration avec le Conseil des arts du Canada et la Fondation canadienne.

La préférence ira normalement aux ouvrages traitant des arts, des sciences sociales ou des lettres, ou exceptionnellement, se rattachant à d'autres disciplines.

Les subventions ne dépasseront pas $5000 par auteur.

L'ouvrage devra être édité au Canada avant le mois de septembre 1967. Les auteurs doivent avoir résidé au Canada depuis 1962, être citoyens canadiens ou représenter des associations canadiennes.

Les demandes seront reçues et évaluées par la Commission jusqu'au 1er janvier 1966.

De plus amples renseignements et des formules de demande peuvent être obtenus en s'adressant à:

Commission du Centenaire,
Programme de publications,
Case postale 1967, Ottawa, Ontario.